



23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°20



Pâturage extensif en zones humides

01/12/2023



Objectifs de l'atelier

(S')Interroger sur :

- > La gestion du parasitisme sur les troupeaux en zones humides et marais et sa prise en compte dans la PAC
 - > La viabilité des élevages en zones humides et marais
 - > La place du Dialogue Permanent pour la Nature (DPN) par rapport aux plans de gestion actuels
- 
- 

Déroulé

1/ Gestion raisonnée du parasitisme en zones humides et marais

- *Apports théoriques et cas concrets, Vincent Bérard - Vétérinaire*
- *Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC, Lucas Degos - FMA*

2/ Viabilité et singularité des élevages en zones humides et marais

- *Témoignage d'un éleveur-Paysan de nature, Frédéric Signoret - GAEC La Barge*

3/ Le Dialogue Permanent pour la Nature

- *Le DPN : un outil de suivi de gestion ?, Léna Balaud et Perrine Dulac – Paysans de Nature*

4/ Conclusions et perspectives



23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n° 20

Pâturage extensif en milieux humides

Gestion du parasitisme en zones humides et marais



Dr Vincent Bérard

DMV

Congrès des Conservatoires
d'espaces naturels La Rochelle
2023



Les parasites en zones humides SONT OBLIGATOIRES

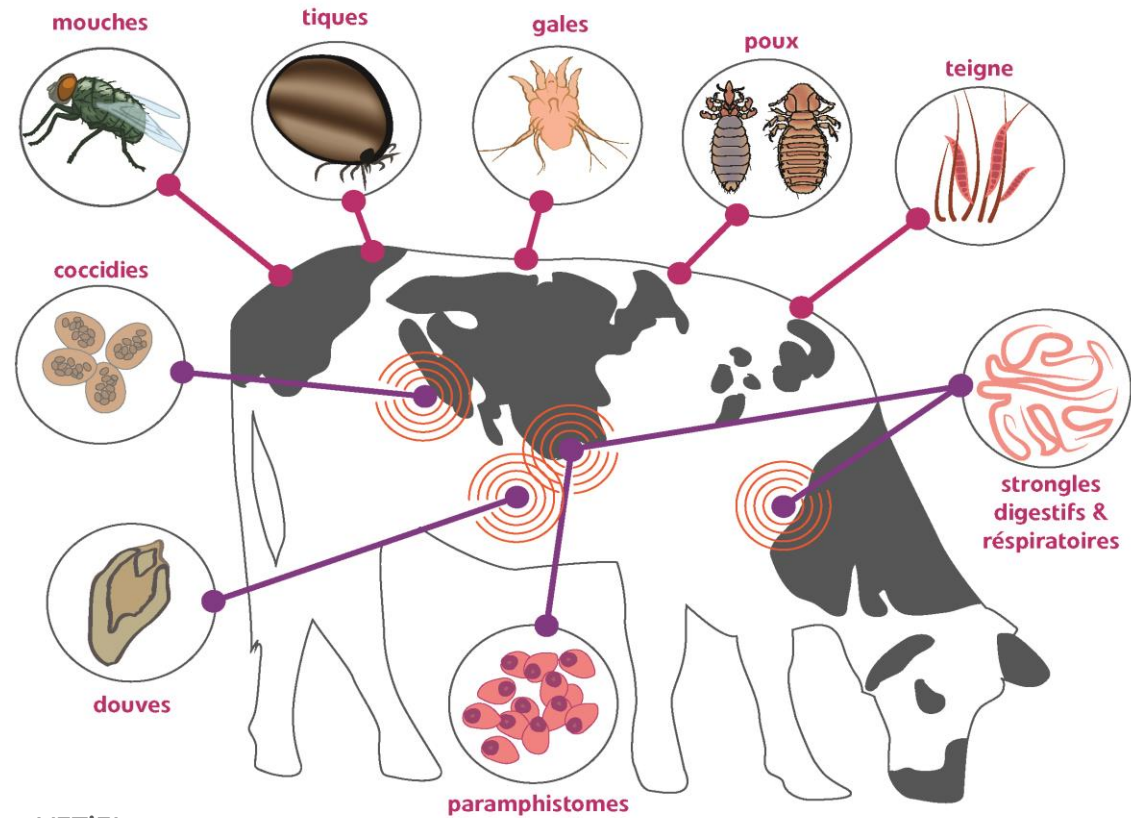
o parasites est IMPOSSIBLE

Mais les animaux sont capables de faire face

si L'infestation est raisonnable

si on leur laisse le temps de s'immuniser

si on leur donne les moyens de réagir par eux même



Des parasites partout!

Des parasites internes...

- Des vers parasites
 - Strongles digestifs & respiratoires
 - Grande douve, paramphistome, petite douve
 - Strongyloïdes, Toxocara, Trichuris, Bunostomum
- Des protozoaires
 - Coccidies, cryptosporidies, Giardia, Babésia, Néospora...

Des parasites externes...

- Des insectes
 - Mouches, larves de mouches, moucheron, poux
- Des acariens
 - Tiques & gales
- Des champignons
 - Teigne

... gênants par eux-mêmes et les maladies qu'ils véhiculent!

+ Parfois zoonoses



4 parasitoses majeures en élevage

Nématodes

- Strongyloses gastro-intestinales (SGI) dont ostertagiose
- Dictyocaulose

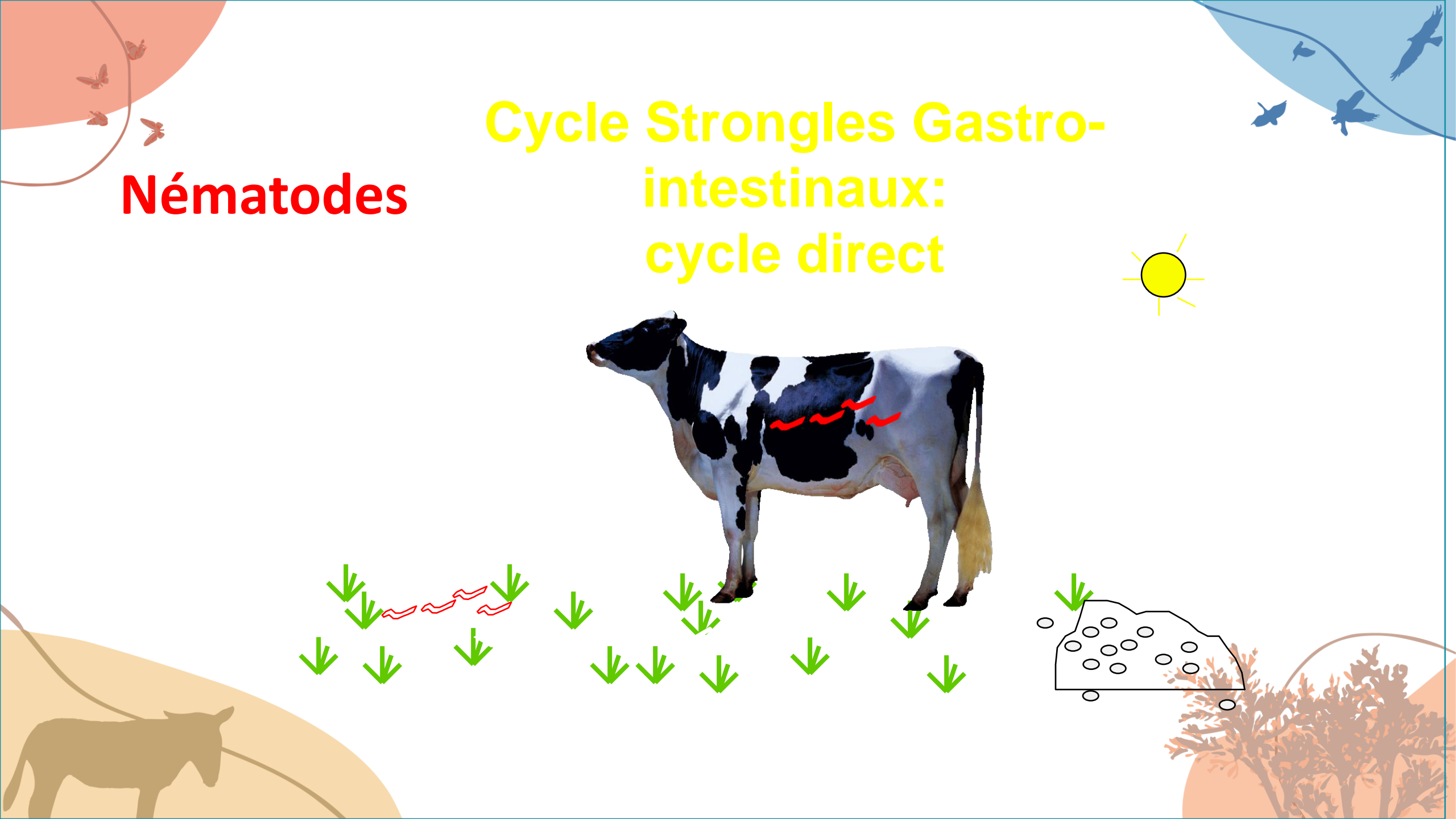
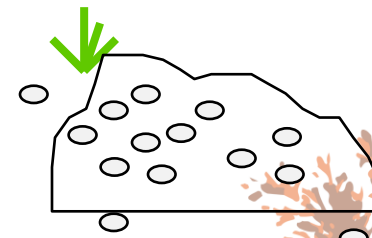
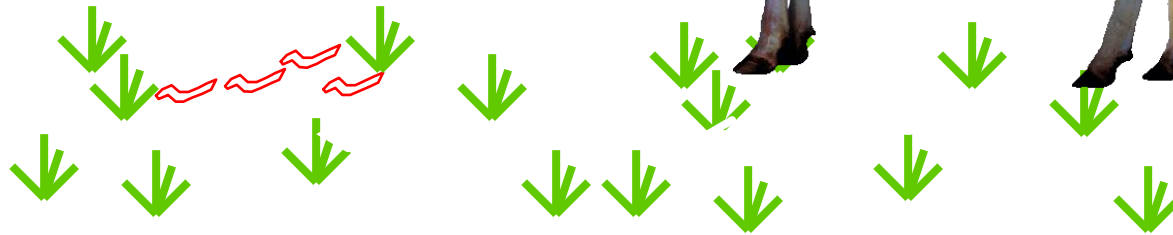
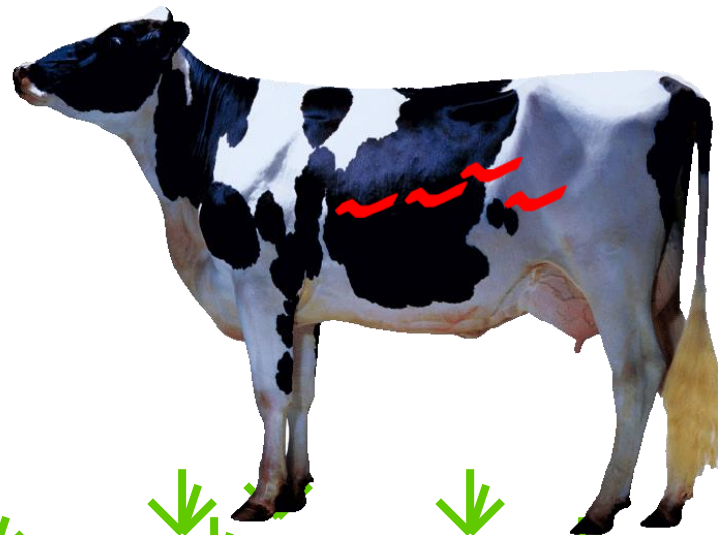
Trématodes

- Fasciolose
- Paramphistomose



Nématodes

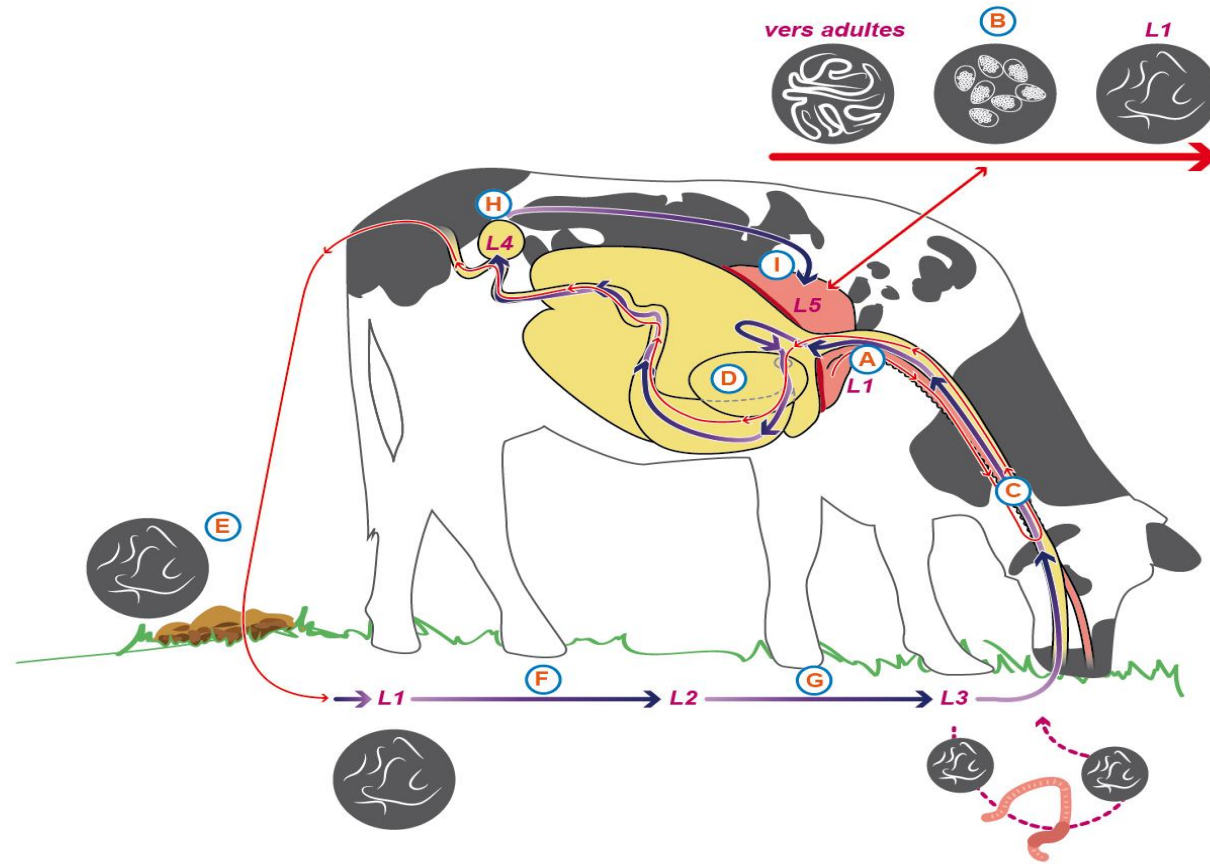
Cycle Strongles Gastro-intestinaux: cycle direct



Dictyocaulus

Nématodes

cycle Dictyocaulus



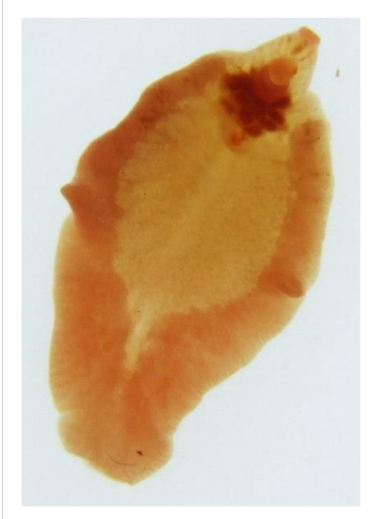
LES TREMATODES

- la grande douve
- le paramphistome
- la petite douve

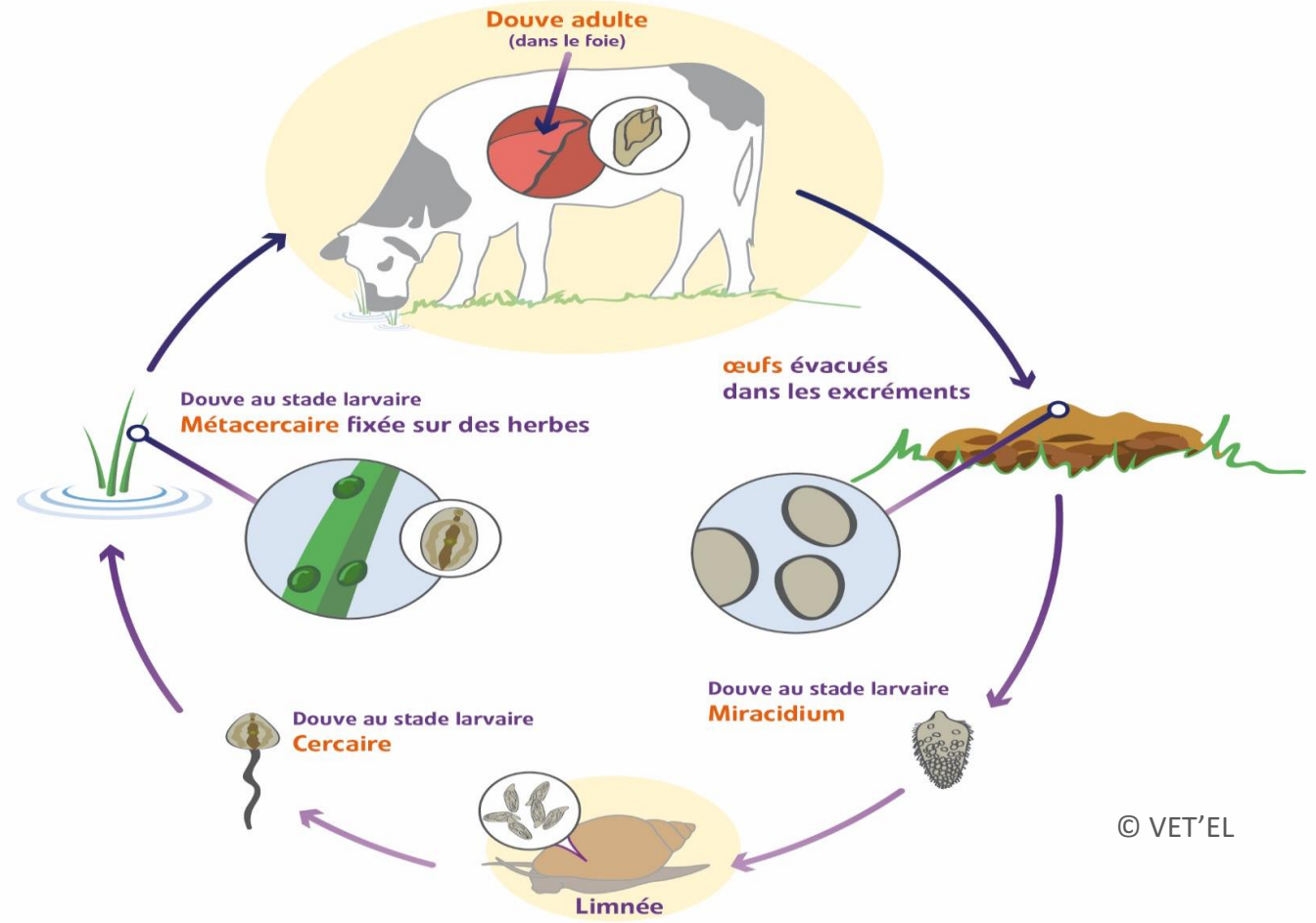


La grande douve

Cycle indirect: Hôte intermédiaire



La grande Douve



Hôte intermédiaire : la limnée tronquée



Vivent au bord de l'eau stagnante

- Gites primaires (bords de mare, ruisseau, zones humides toute l'année...)
- + Gites secondaires (tour des abreuvoirs, zones à empreintes de sabot, ornières)

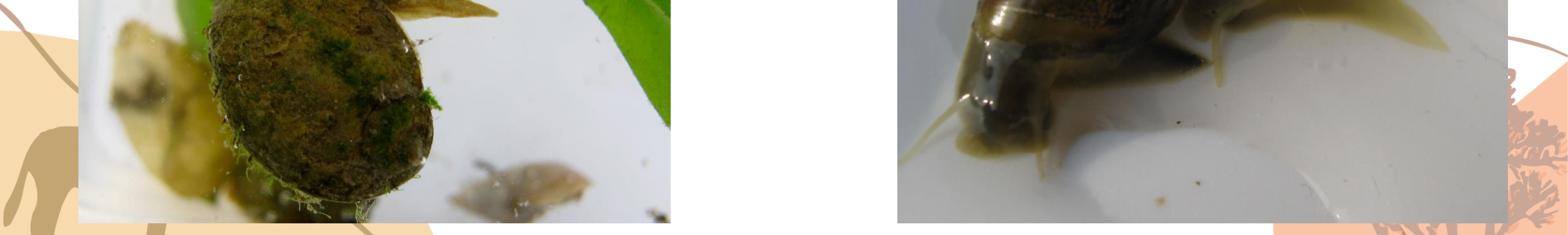


A photograph of a stream bank. The foreground shows a large, weathered log partially submerged in the water. The bank is covered in dark, moist soil with patches of green grass and small, feathery aquatic plants. The water is dark and contains some floating debris and more of the feathery plants. A white speech bubble with a black border is positioned in the upper right quadrant, containing the text 'Où est la limnée ?'.

Où est la limnée ?

Où est la limnée ?

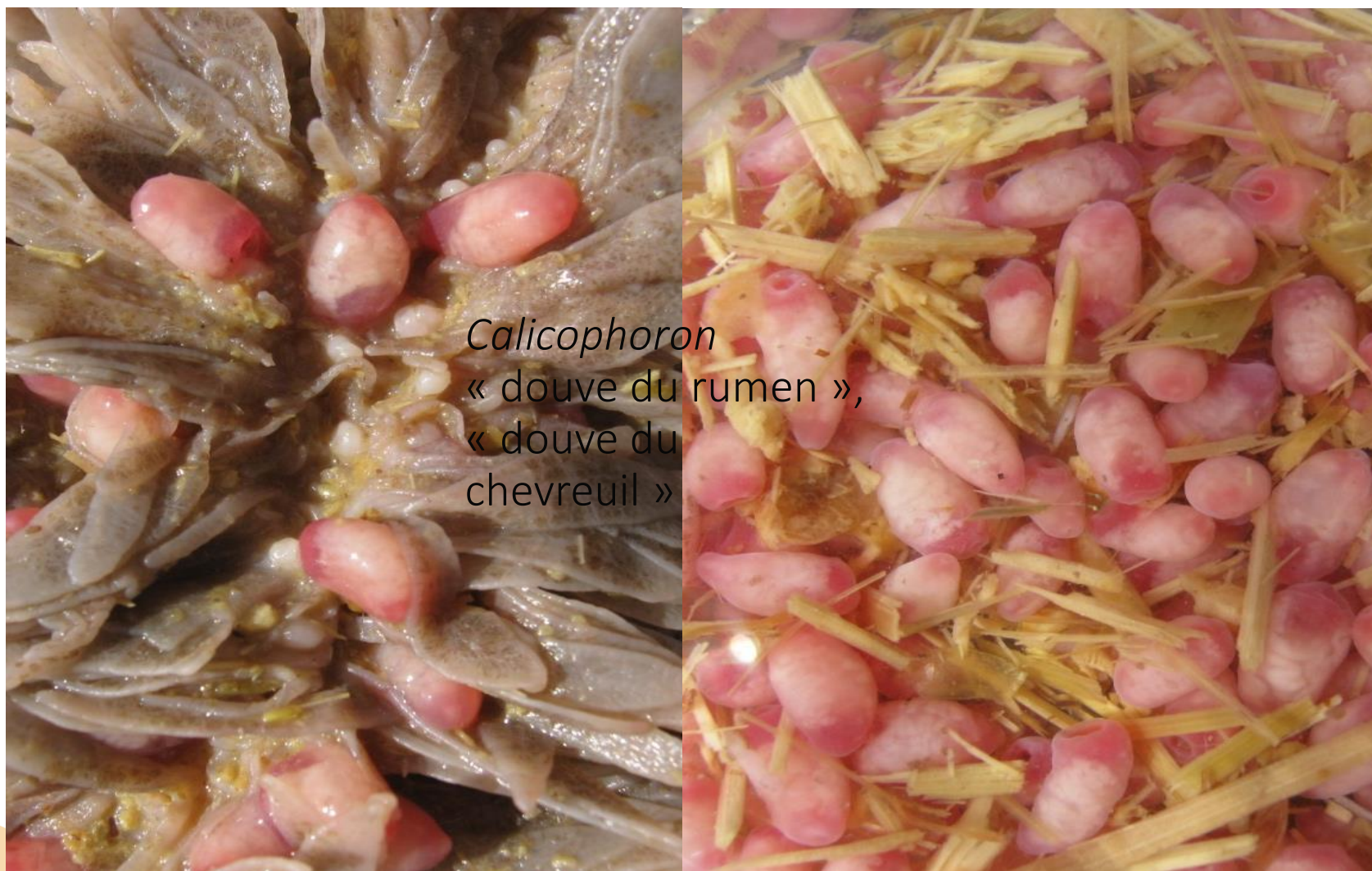




LES TREMATODES

- la grande douve
- le paramphistome
- la petite douve





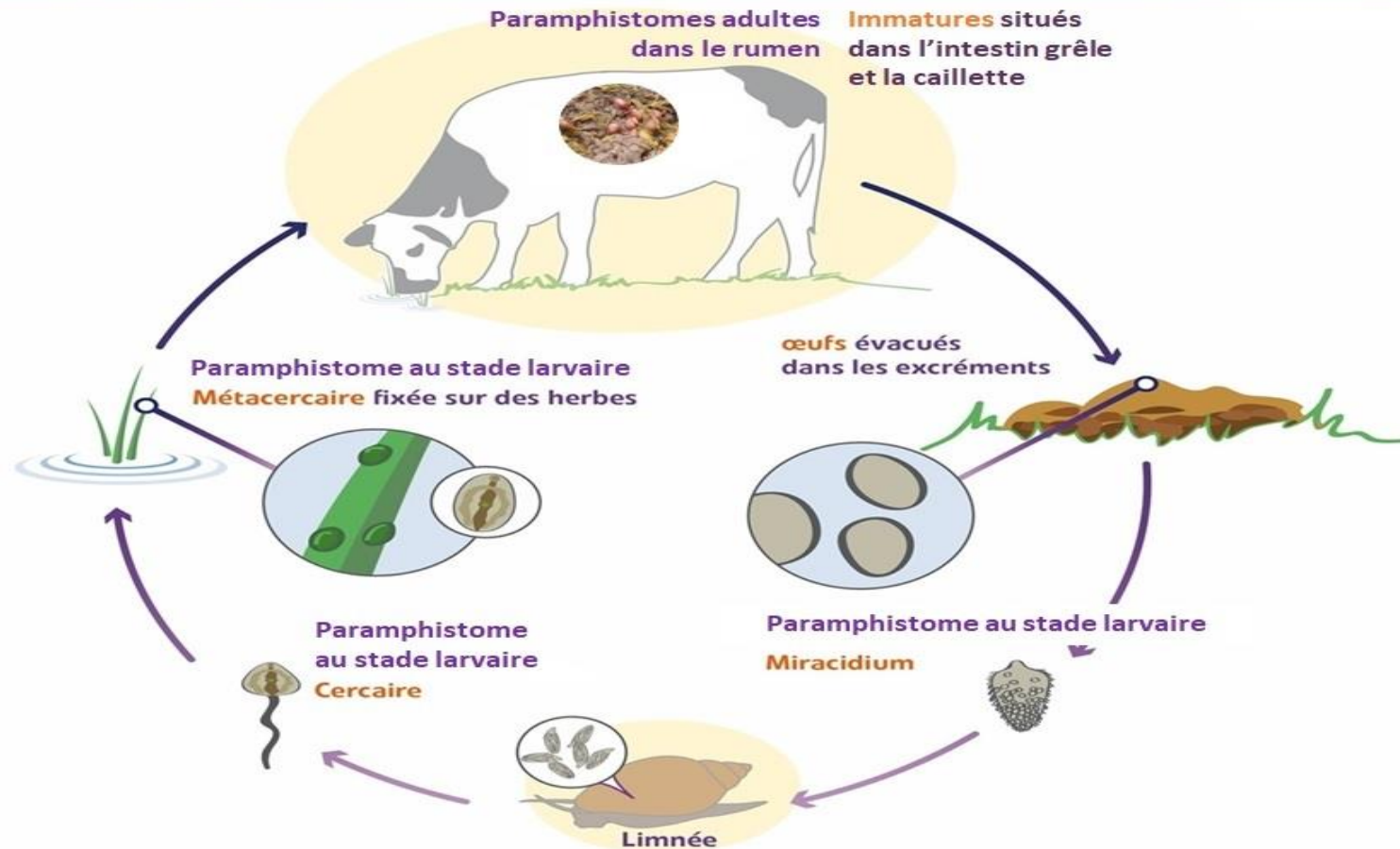
Calicophoron
« douve du rumen »,
« douve du chevreuil »



Cycle indirect: Hôte intermédiaire



Cycle du paramphistome



PARASITISME DES OVINS: DES SIMILITUDES AVEC LES BOVINS

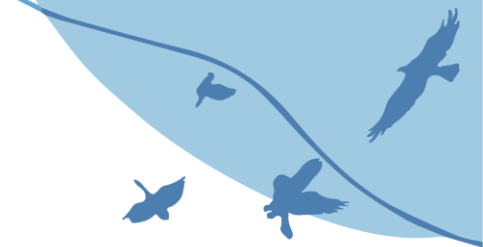
- Infestations par les mêmes grandes familles d'helminthes:

Strongles gastro intestinaux et pulmonaires

Trématodes: douves et paramphistomes

Vers plats: *Tænia* (HI acarien coprophage)

- Protozoaires: coccidies et cryptosporidies
- Arthropodes: gales, poux, tiques
- Mêmes familles d'anthelminthiques +1 Monépantel
- Examens de laboratoire
- Mesures de prévention agronomiques: rotations
pâturages, fauche, pâturage mixte



MAIS AUSSI DE NOTABLES DIFFERENCES

- Espèce très sensible aux parasites internes et externes
- Myiases
- Immunité moins performante: longue à mettre en place, baisses d'immunité fréquentes, peu de blocage L4, recyclage rapide SGI, impact zootechnique important
- Plus de difficulté à réduire les traitements
- Peu de traitements autorisés en lactation
- Nutrition : surpâturage, carences macro (protéines) et microéléments (oligos)
- Problème de résistances aux anthelminthiques

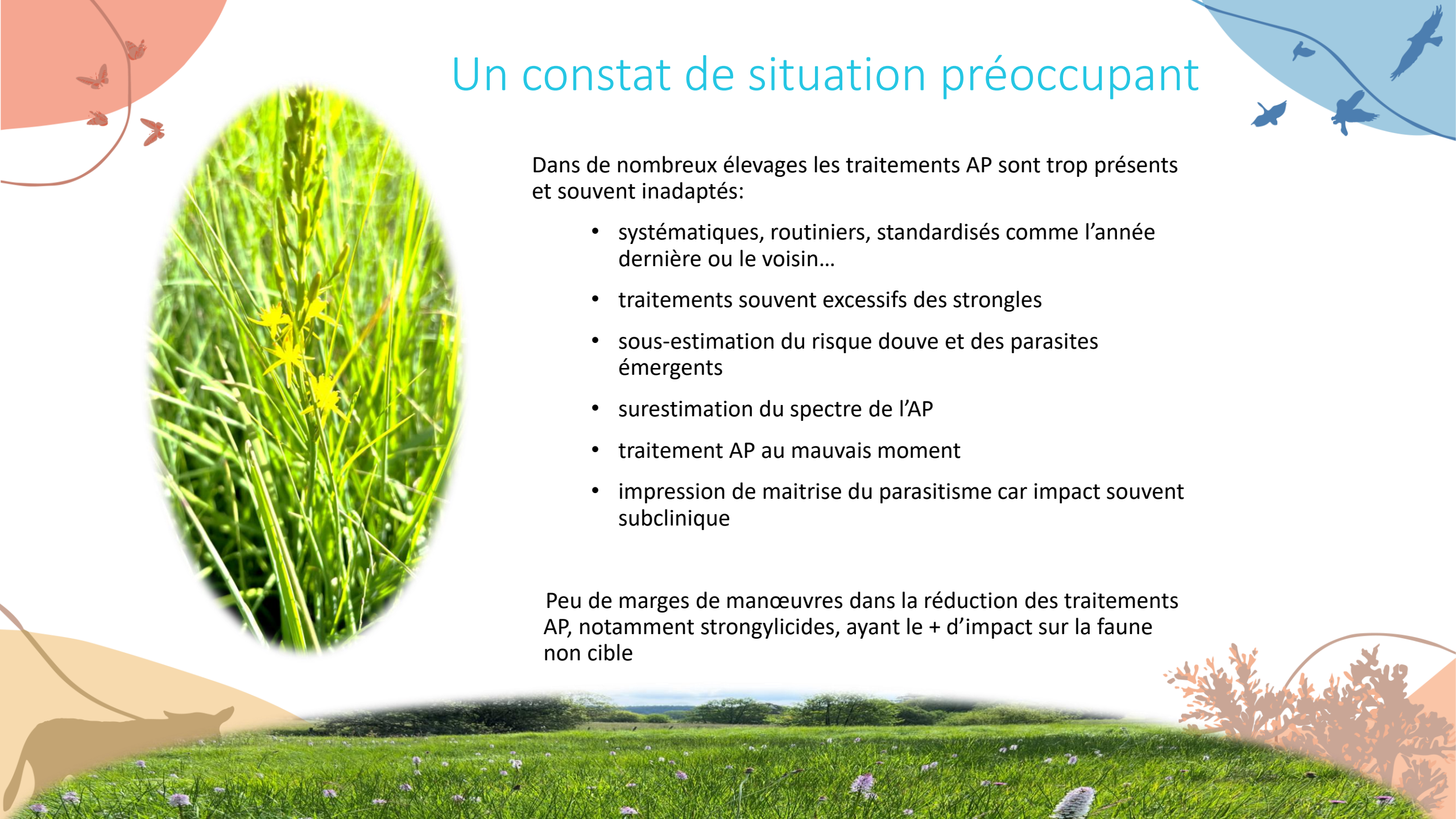


Un constat de situation préoccupant

Dans de nombreux élevages les traitements AP sont trop présents et souvent inadaptés:

- systématiques, routiniers, standardisés comme l'année dernière ou le voisin...
- traitements souvent excessifs des strongles
- sous-estimation du risque douve et des parasites émergents
- surestimation du spectre de l'AP
- traitement AP au mauvais moment
- impression de maîtrise du parasitisme car impact souvent subclinique

Peu de marges de manœuvres dans la réduction des traitements AP, notamment strongylicides, ayant le + d'impact sur la faune non cible



Conséquences écotoxicologiques:



- Risque pour la faune non cible, nématodes et insectes qui vivent dans l'excrément (100 espèces de coléoptères, 30 familles de diptères)
- La majorité des AP sont excrétés par voie fécale, sous forme native ou métabolisée
- Et conservent leurs propriétés insecticides ou anthelminthiques
- Disparition locale de certaines espèces, modification de la communauté des invertébrés coprophages et coprophiles

Conséquences écotoxicologiques:

Impact sur les chaînes trophiques

- La faune non cible peut être la source alimentaire principale d'oiseaux, de chauves-souris, de reptiles... parfois rares ou patrimoniaux
- Ou consommation régulière par hérissons, taupes, musaraignes, renards et blaireaux
- Demande des Parcs et Réserves de protection de certaines espèces: Grand Rhinolophe, Lézard ocellé, Chouette Chevêche, Chocard à bec jaune, Pies grièche grise et écorcheur, Moule perlière d'Auvergne...





Contamination des points d'eau

- Par les bouses, l'urine (lévamisole, praziquantel) ou les reliquats
- Précautions environnementales indiquées dans les RCP
- Halofuginone, Cyperméthrine: ne doivent pas être déversés dans les cours d'eau car danger pour les organismes aquatiques
- Toxiques pour les poissons, éloigner les animaux traités des cours d'eau
- Triclabendazole (7j), Oxyclozanide (5j), Deltaméthrine (4 sem), DOR, EPM (2 à 5 sem), IVM (31j), Dicyclanil (1h)
- épandre le fumier des animaux traités au triclabendazole et les résidus de bain au Phoxim à 10 m de tout plan d'eau



Toxicité des AP sur la flore



- La moxidectine pourrait affecter la germination de certaines graines après passage dans le TD de brebis traitées
- Le métabolite fécal du toltrazuril est très persistant (1/2 vie 1 an), peut migrer dans le sol et est un puissant herbicide, notamment pour les crucifères
- Restrictions d'emploi pour les veaux et les agneaux et pour le lisier des animaux traités

La toxicité des AP pour la faune non-cible dépend de

- La molécule considérée
- Sa concentration dans l'excrément (durée et intensité de l'élimination fécale)
- De la sensibilité des espèces de la FNC (diptères + sensibles que coléoptères)
- Stade de développement de l'insecte (larves + sensibles qu'adultes)
- La période de traitement (insectes actifs ou non)
- Nombre d'animaux traités, catégorie
- Le mode d'administration, la fréquence, la dose
- Même le régime alimentaire



chevaux/bovins/moutons/
chèvres sont des acteurs
majeurs de la biodiversité en
prairie humide.



1 - L'herbivore est un facteur clef de la biodiversité durable des milieux ouverts ou semi-ouverts

2 - Il vit de l'écosystème qu'il fait vivre au plus haut niveau de biodiversité car il est par essence intégré à l'écosystème et à sa fonctionnalité

3 - Pour des milliers d'espèces il est incontournable

4 - C'est un « outil » de restauration et de gestion de la biodiversité qui est irremplaçable



LEVIERS D'ACTION POUR UNE GESTION RAISONNEE DU PARASITISME: LA METHODE « COMPATIBLE »

C	Conduite d'élevage	Mise en place de mesures agronomiques ou zootechniques visant à empêcher la contamination ou à diminuer la pression parasitaire
O	Observation des animaux	A croiser avec les résultats des analyses Connaissance et détection précoce des signes cliniques pour intervention rapide
M	Moment des traitements	Les traitements les plus écotoxiques sont préférentiellement réalisés en période de stabulation. Eviter le mois qui suit la mise à l'herbe dans le but d'épargner les coléoptères coprophages
P	Pratiques d'utilisation des antiparasitaires	Diagnostic indispensable, moment par rapport aux cycles parasites, choix molécules et formulations, dose, pharmacovigilance, sécurité de l'opérateur, gestion des conditionnements
A	Abandon des traitements systématiques	Seulement 20% des animaux sont responsables de 80% de l'excrétion parasitaire
T	Traitements sélectifs	Ne traiter que les animaux pour lesquels le traitement va améliorer la santé ou les productions
I	Immunité	Favoriser le développement de l'immunité contre les strongles gastro intestinaux par un contact avec un faible nombre de parasites
B	Bilan/audit parasitaire	Une analyse du risque parasitaire est le préalable indispensable à tout traitement ou absence de traitement
L	Laboratoire (Analyses)	S'appuyer sur un pack d'analyses de laboratoire évolutif en fonction des avancées technologiques pour connaître la présence des parasites dans le troupeau et faire le choix des traitements (ou y surseoir)
E	Ecotoxicité	L'écotoxicité des antiparasitaires, sur la faune non cible et même la flore, varie en fonction des molécules, de leur rémanence et de la voie d'administration

C	Conduite d'élevage	Mise en place de mesures agronomiques ou zootechniques visant à empêcher la contamination ou à diminuer la pression parasitaire (mise au repos des parcelles, pâturage tournant dynamique avec alternance brebis/vaches, pâturage cellulaire, identification des gîtes permanents et temporaires à Limnée, mise en défends et abreuvoirs)
O	Observation des animaux	A croiser avec les résultats des analyses Connaissance et détection précoce des signes cliniques pour intervention rapide
M	Moment des traitements	Les traitements les plus écotoxiques sont à éviter et si c'est impossible ils sont préférentiellement réalisés en période de stabulation. Prohiber le mois qui suit la mise à l'herbe dans le but d'épargner les coléoptères coprophages Respecter un temps d'attente environnement
P	Pratiques d'utilisation des antiparasitaires	Cibler les traitements (aussi peu que possible mais aussi souvent que nécessaire) Diagnostic indispensable, moment par rapport aux cycles parasites, choix molécules et formulations, dose, pharmacovigilance, sécurité de l'opérateur, gestion des conditionnements
A	Abandon des traitements systématiques	Seulement 20% des animaux sont responsables de 80% de l'excrétion parasitaire
T	Traitements sélectifs	Ne traiter que les animaux pour lesquels le traitement va améliorer la santé ou les productions
I	Immunité	Favoriser le développement de l'immunité contre les strongles gastro intestinaux par un contact avec un faible nombre de parasites Sélection génétique (indexation des reproducteurs)
B	Bilan/audit parasitaire	Une analyse du risque parasitaire est le préalable indispensable à tout traitement ou absence de traitement
L	Laboratoire (Analyses)	S'appuyer sur un pack d'analyses de laboratoire évolutif en fonction des avancées technologiques pour connaître la présence des parasites dans le troupeau et faire le choix des traitements (ou y surseoir)
E	Ecotoxicité	L'écotoxicité des antiparasitaires, sur la faune non cible et même la flore, varie en fonction des molécules, de leur rémanence et de la voie d'administration

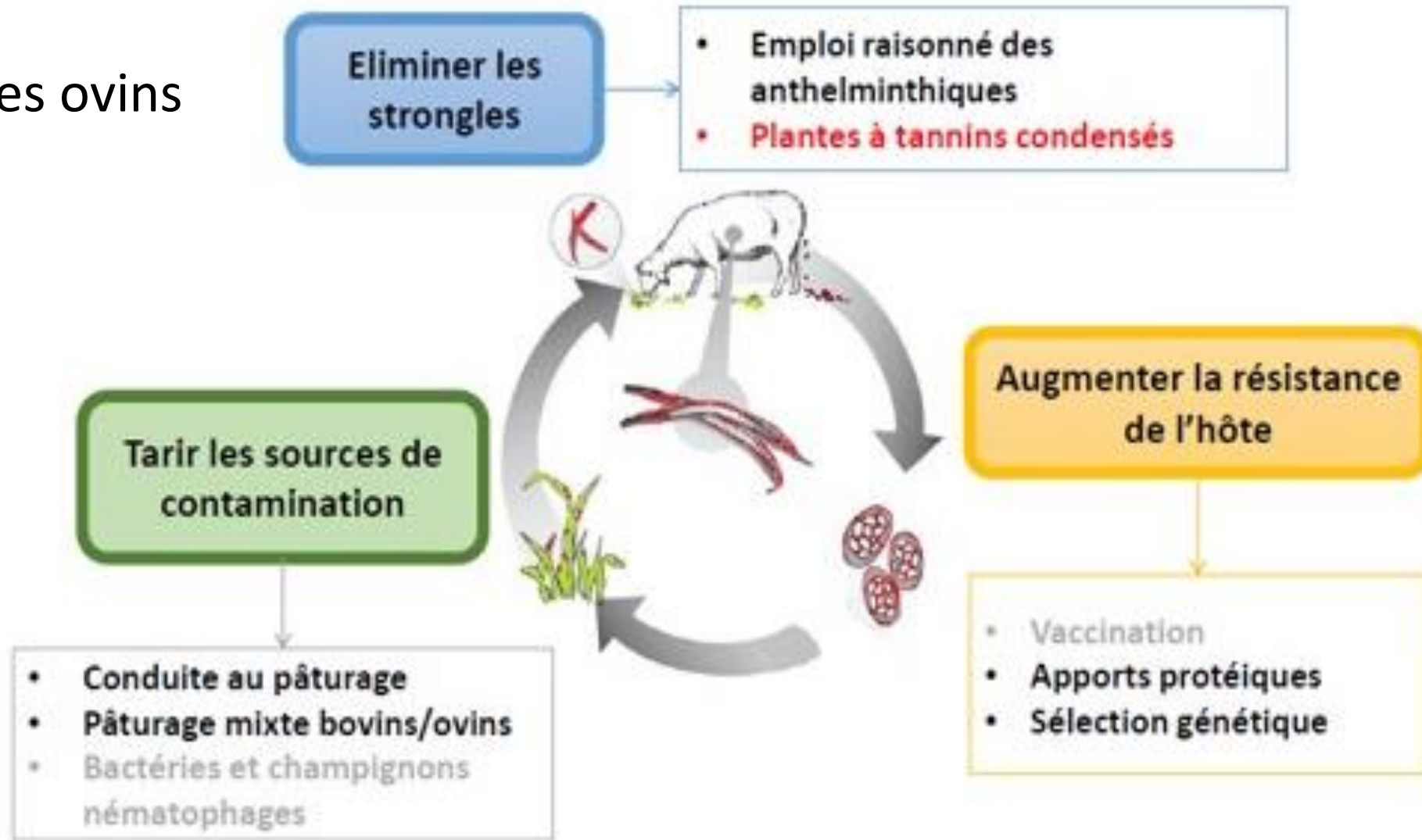
Strongles digestifs : moyens de maîtrise non chimiques

Chez les bovins

- Utilisation de parcelles neuves ou de repousse après récolte de fourrage; mise à l'herbe tardive= **Stratégie de prévention**
- Rotations de pâturage = **Stratégies d'évasion: 2 conditions**
efficacité limitée dans notre région ou fuite en avant
- Réduction du chargement (<2UGB/ha), extensification, pâturage mixte ou alterné avec bv immunisés (sauf bronchite vermineuse) ou non sensibles aux mêmes parasites (CV) = **Stratégie de dilution**
- **Parcelles de composition floristique particulière: paddock « pharmacie »**
- **Granulés riches en TC, + généralement, apports alimentaires suffisants (effet spoliateur des parasites), complémentation**
- **Animaux résistants:** projet SERUSTIC en Salers, Aubrac et Gasconne (résistance parasites, valorisation des fourrages, composition corporelle, docilité)



Chez les ovins



Laboratoire

	support	analyse	labo	véto	intérêt	Prix ht	Date optimale réalisation
coproscopies	fèces	Mac Kenna		x	Diagnostic Bronchite vermineuse	12 à 20€	Lors de toux au pâturage
		Analyse quantitative des œufs de parasites après enrichissement. Différents liquides de flottaison suivant objectif	X	X	Recherche trématodes (grande et petite douve, paramphistomes)	12 à 20€	Automne/hiver, idéalement 2 mois après sortie pâturage contaminant
					Recherche Nématodes SGI Prévision ostertagiose clinique		2 mois après la MàH pour les PSP sans traitement
					Coprologie parasitaire		Recherche cause diarrhée, retards de croissance...
	x	x	Recherche et typage coccidies (5 prélèvements, mélange au labo)	20€	Veaux. Lots hétérogènes, retards de croissance, diarrhée		
Sérologies	sang	Ac anti-Fasciola	x		Recherche Ac Grande Douve	10€	Automne hiver sur animaux ayant pâture en ZH
		Dosage Pepsinogène	x		Choix du traitement de rentrée des PSP Evaluation a posteriori de la gestion des SGI PSP	12 à 15€	Automne hiver
	lait	Ration densité optique Ostertagia	X		Engager la discussion avec l'éleveur sur le traitement des VL qui pâturent	15€	Automne hiver
Comptages larves SGI	herbe		X		Evaluation charge larvaire SGI sur le pâturage. Techniquement complexe. Mortalité des L pdt transport même optimal		

SGI : strongles gastro intestinaux

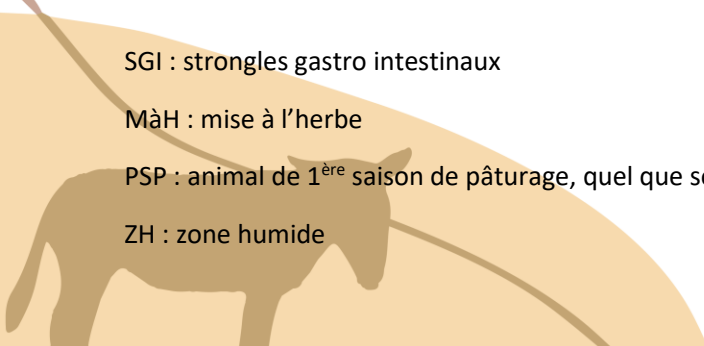
MàH : mise à l'herbe

PSP : animal de 1^{ère} saison de pâturage, quel que soit l'âge

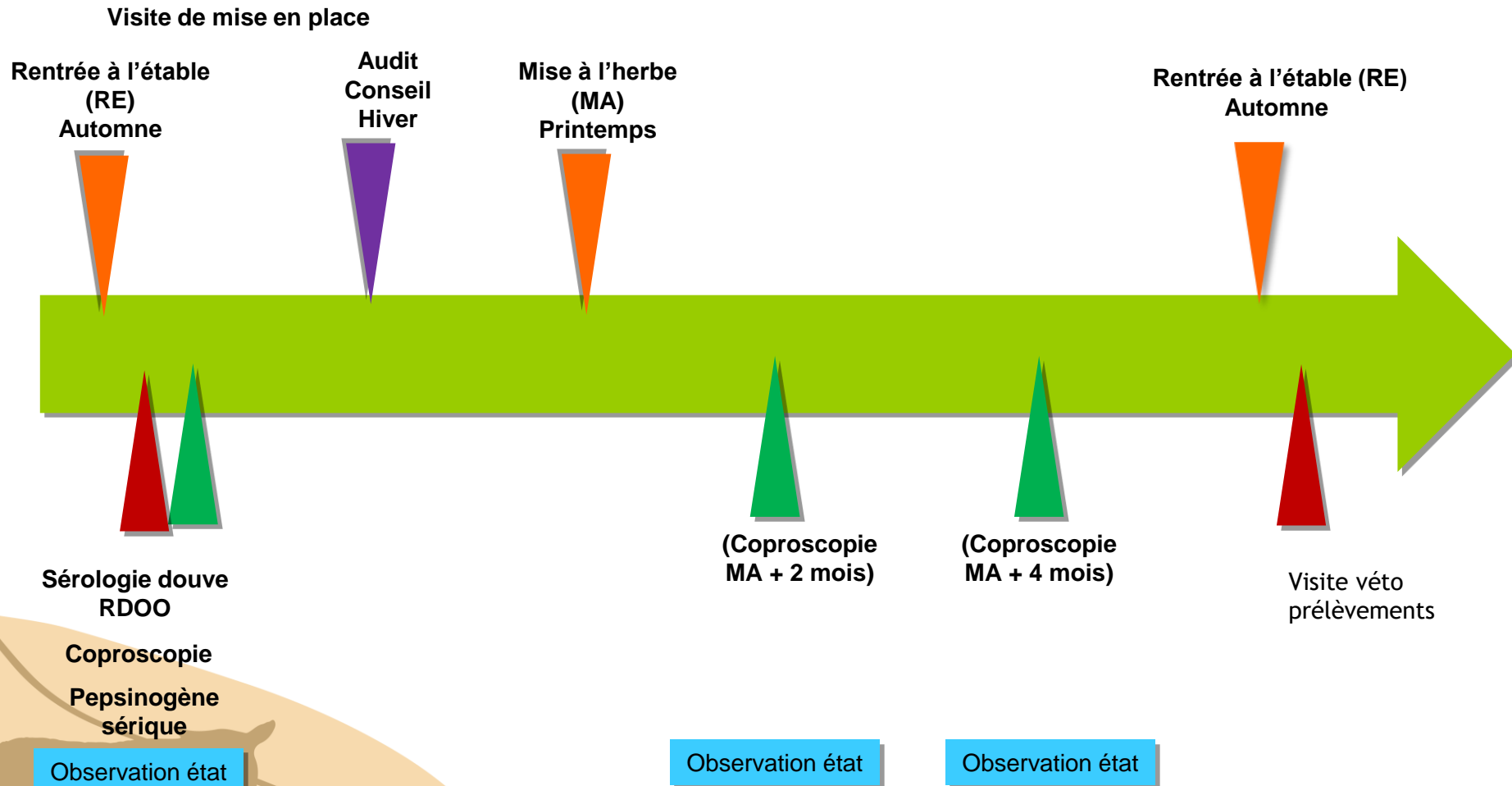
ZH : zone humide

Ac : anticorps

VL : vaches laitières



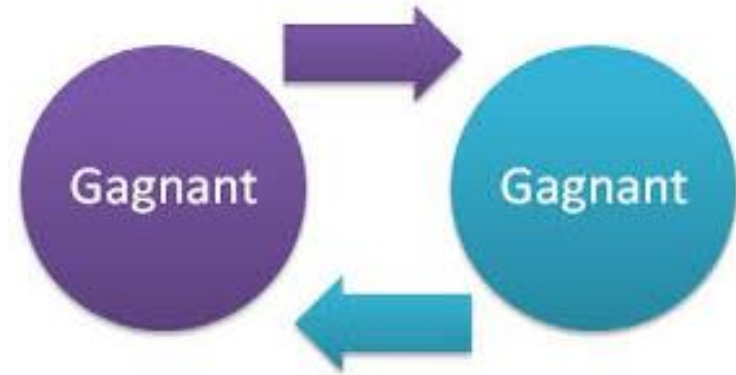
1 visite + prélèvements en stabulation 1 audit à réception des résultats de labo Avant la mise à l'herbe



Pour conclure...

• Gestion raisonnée du parasitisme

- Bien être des animaux
- Amélioration des performances pour l'éleveur
- Meilleure image de l'élevage pour le consommateur
- Moindre répercussions sur l'environnement (enjeu de santé publique)

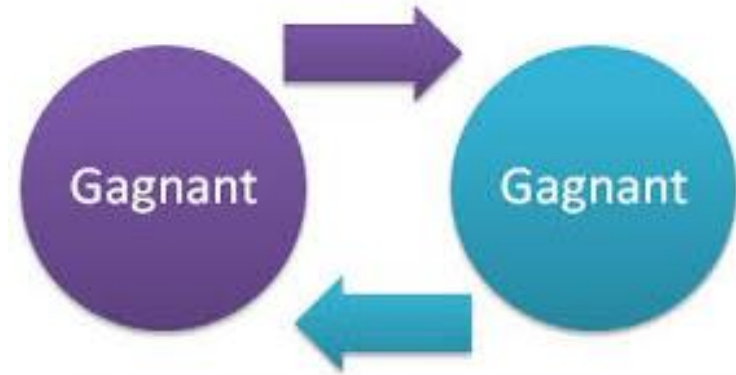


Pour conclure...

Une certitude:

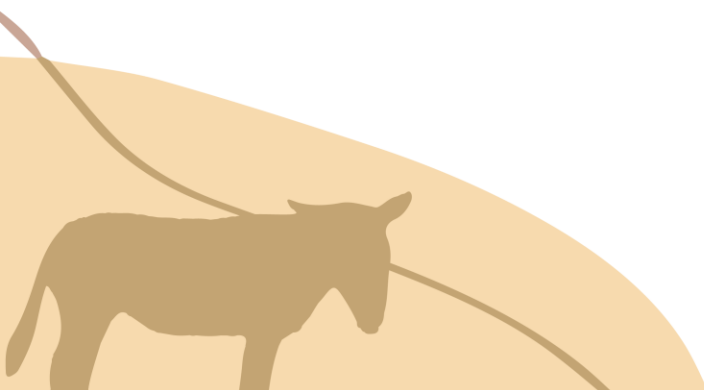
La perte de biodiversité par homogénéisation biotique augmente les risques de prolifération:

- ✓ de ravageurs (insectes et pathogènes)
- ✓ de compétiteurs (adventices, espèces exotiques envahissantes)
- ✓ de zoonoses (impact direct sur la santé humaine)



En pratique la gestion raisonnée et durable du parasitisme en zone humide peut s'articuler autour de trois axes:

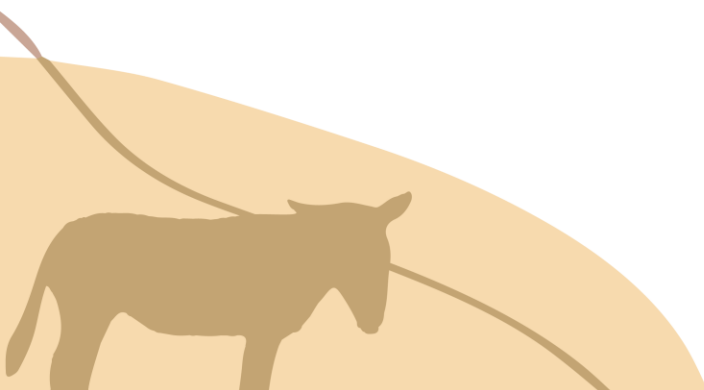
- **Identification du risque parasitaire**
- **Plan de prévention**
- **Surveillance et ciblage des animaux**



En pratique la gestion raisonnée et durable du parasitisme en zone humide peut s'articuler autour de trois axes:

- **Identification du risque parasitaire**

Identifier avec précision la situation du parasitisme et ses conséquences (analyses laboratoires et identification des zones à risque = gîtes à Limnée)



En pratique la gestion raisonnée et durable du parasitisme en zone humide peut s'articuler autour de trois axes:

- **Plan de prévention**

Mesures agronomiques et zootechniques:

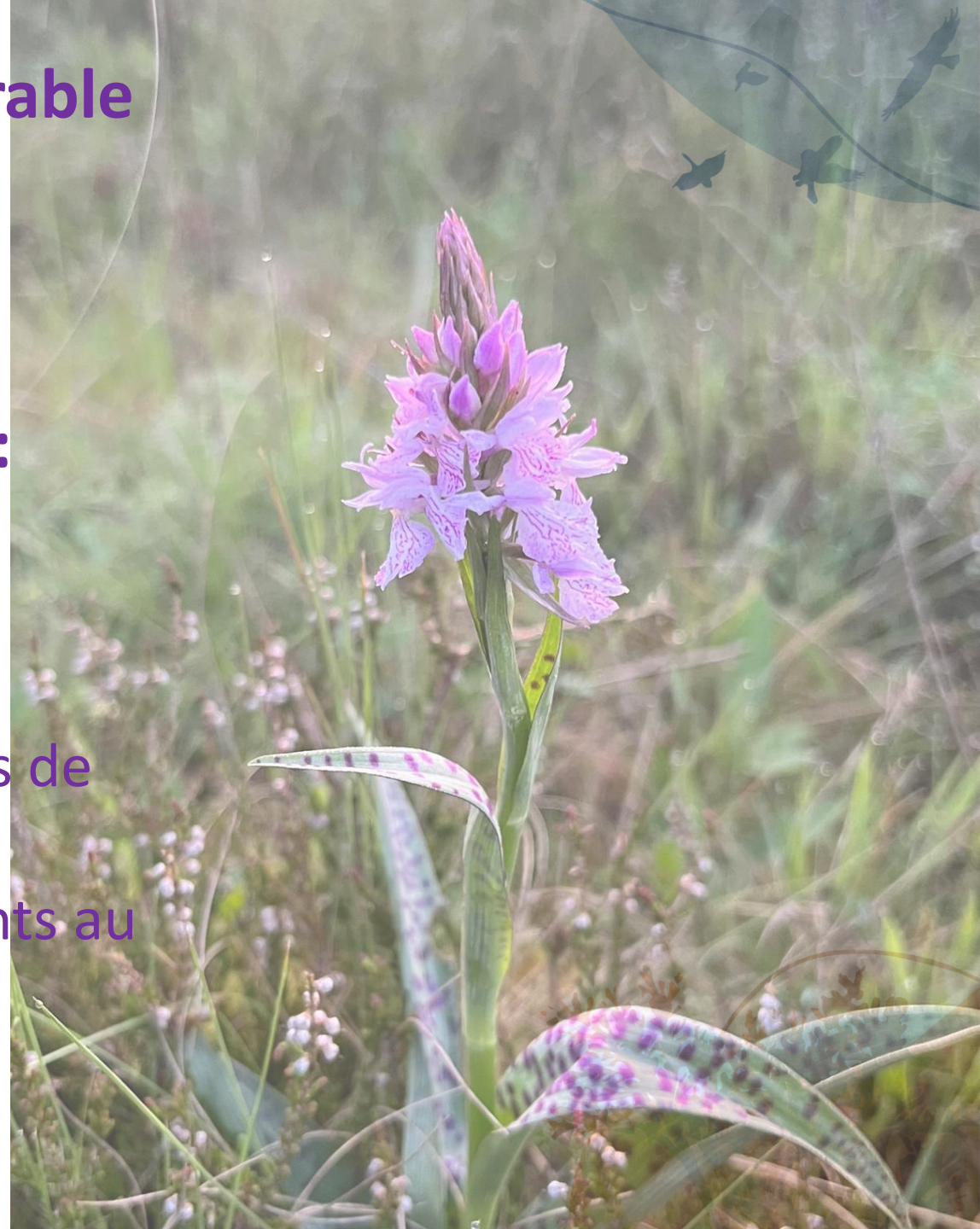
- Réduire le nombre d'œufs de strongles sur les parcelles (pâturage extensif, mixte, fauche, rotation)
- Gestion de la densité et des générations d'animaux (animaux les moins sensibles et les plus immunisés)
- Sécuriser les points d'eau permanents (clôtures) et temporaires (abreuvoirs)



En pratique la gestion raisonnée et durable du parasitisme en zone humide peut s'articuler autour de trois axes:

- **Surveillance et ciblage des animaux:**

- Prohiber les traitements systématiques
- Connaître les signes d'appel
- Cibler les animaux malades après analyses de laboratoire
- Choisir les traitements les moins impactants au cas par cas



Merci de votre attention

Remerciements à
Dr Anne Barbier Bourgeois





23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°20

Pâturage extensif en zones humides

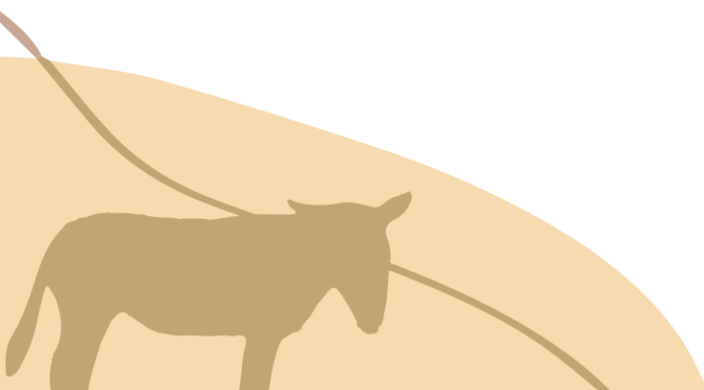
01/12/2023

Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC



Contexte historique

- ❑ **2007** : Proposition dans la cadre de la PAC de prendre en compte l'impact des antiparasitaires
- ❑ **2013** : Proposition d'une MAET « Réduction de l'impact environnemental des antiparasitaires du bétail » par la fédération des PNR et PN
- ❑ **2020** : Parution du référentiel de gestion raisonnée et durable du parasitisme bovin au pâturage en zones humides par la SNGTV



Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

Contexte : expérimentation nationale 2018-2022

- Demande conjointe des Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture
- Mission interministérielle en 2016
- Constat, recommandations et proposition d'expérimentation suite à la remise du rapport en 2017 sur la préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides

Objectif

Développer des synergies entre actions de production agricole et actions de protection et reconquête de la biodiversité

Axes de travail

Gestion raisonnée du parasitisme et pâturage en milieux humides, évolution des aides publiques, valorisation des produits



Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC



Expérimentation nationale 2018-2022

- ❑ 2018 : Début de l'expérimentation nationale
- ❑ 2019 : Constitution d'un GT parasitisme (experts vétérinaires + animateurs MAEC des différents sites-pilotes) en reprenant les travaux déjà réalisés en 2007 et en 2013
- ❑ 2021 : Proposition d'une MAEC Milieux Humides globale incluant un volet sur la gestion raisonnée du parasitisme
- ❑ 2021 : Proposition d'une MAEC forfaitaire de transition « Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire », non uniquement centrée sur les zones humides
- ❑ 2022 : Proposition d'un dispositif Feader Conseil « Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire », non uniquement centré sur les zones humides



Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

MAEC forfaitaire de transition

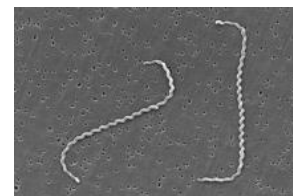
Objectifs

- Transférer les connaissances techniques aux éleveurs et d'actionner des pratiques favorables à une gestion durable du parasitisme bovin en milieux humides et dans les zones à forts enjeux biodiversité.
- Permettre aux éleveurs et aux vétérinaires de s'emparer de la problématique liée à la leptospirose en participant à la lutte contre cette anthrozoose (maladie animale transmissible à l'homme).

Option A : Parasitisme (Zones à forts enjeux biodiv)



© Anne Barbier Bourgeois



© Arnaud Dorange

Option B : Leptospirose (Milieux humides)



Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire de l'élevage en zones humides et zones à forts enjeux biodiversité

Proposition de MAEC Transition - PAC 2023-2027
Cette proposition de Mesure Agro-Environnementale et Climatique reprend les travaux d'un groupe d'experts rivaux à l'initiative des Parcs naturels régionaux et des Parcs nationaux en 2013. Elle a été enrichie par les réflexions menées entre 2018 et 2021 dans le cadre de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ». Elle s'appuie sur le « Règlement de gestion raisonnée et durable du parasitisme bovin au pâturage en zones humides » (SNTV - Philippe CAMUSET - 2020) et l'expérience du groupement vétérinaire VETEL qui met en œuvre un programme d'accompagnement à la gestion raisonnée du parasitisme auprès de plus de 120 éleveurs depuis 2012 dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La MAEC Transition « Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire » propose, sous la forme de deux options d'engagements, de :

- Transférer les connaissances techniques aux éleveurs et d'actionner, à l'échelle du territoire national, les pratiques favorables à une gestion durable du parasitisme bovin en milieux humides et dans les zones à forts enjeux biodiversité.
- Permettre aux éleveurs et aux vétérinaires de s'emparer de la problématique liée à la leptospirose en participant à la lutte contre cette anthrozoose (maladie animale transmissible à l'homme).

Adapter la lutte antiparasitaire du bétail aux risques réels et aux enjeux environnementaux et prendre en compte le risque sanitaire lié à la leptospirose

1. Description

La MAEC vise à limiter la contamination environnementale des résidus de traitements antiparasitaires en conservant le bon état de santé du bétail, en particulier dans les milieux humides et dans les habitats agropastoraux à forts enjeux « biodiversité » (coteaux calcaires, zones de pâturage et zones de montagne). La biodiversité susceptible d'être affectée par les résidus correspond à la faune non ciblée : coprophages (coléoptères, diptères), prédateurs se nourrissant de ces organismes (chiroptères, oiseaux tels que les pies grièches) et organismes aquatiques. La MAEC propose d'induire un changement de pratiques dans la lutte antiparasitaire en limitant les traitements systématiques et préventifs à large spectre impactant une faune non-ciblée patrimoniale ou essentielle pour la fonctionnalité des écosystèmes. Il favorise au contraire les traitements ciblés et de faible impact dans le cadre d'une stratégie de traitement équilibrée par le vétérinaire. Elle se base sur un audit de risque parasitaire de l'exploitation et sur un suivi annuel avec analyses à l'appui. Cet engagement ne vise pas à supprimer totalement le traitement du bétail contre les parasites mais à l'adapter pour en limiter l'impact.

Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

MAEC forfaitaire de transition - Option A « Parasitisme »

Eligibilité

- Nécessité de procéder au préalable à un recueil local des pratiques des vétérinaires et des éleveurs pour ajuster le référentiel national et servir à estimer le potentiel d'amélioration des élevages considérés
- 10 UGB bovins minimum
- >25-33% de Prairie permanente dans la SAU (à adapter selon les territoires)

Contractualisation sur 5 ans, aide forfaitaire à l'exploitation



Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire de l'élevage en zones humides et zones à forts enjeux biodiversité

Proposition de MAEC Transition - PAC 2023-2027

Cette proposition de Mesure Agro-Environnementale et Climatique reprend les travaux d'un groupe d'experts rivaux à l'initiative des Parcs naturels régionaux et des Parcs nationaux en 2013. Elle a été enrichie par les réflexions menées entre 2018 et 2021 dans le cadre de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ». Elle s'appuie sur le « référentiel de gestion raisonnée et durable du parasitisme bovin au pâturage en zones humides » (SNTV - Philippe CAMUSET - 2020) et l'expérience du groupement vétérinaire VETEL qui met en œuvre un programme d'accompagnement à la gestion raisonnée du parasitisme auprès de plus de 120 éleveurs depuis 2012 dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La MAEC Transition « Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire » propose, sous la forme de deux options d'engagements, de :

- Transférer les connaissances techniques aux éleveurs et d'acteurs, à l'échelle du territoire national, les pratiques favorables à une gestion durable du parasitisme bovin en milieux humides et dans les zones à forts enjeux biodiversité.
- Permettre aux éleveurs et aux vétérinaires de s'emparer de la problématique liée à la leptospirose en participant à la lutte contre cette zoonose (maladie animale transmissible à l'homme).

Adapter la lutte antiparasitaire du bétail aux risques réels et aux enjeux environnementaux et prendre en compte le risque sanitaire lié à la leptospirose

1. Description

La MAEC vise à limiter la contamination environnementale des résidus de traitements antiparasitaires en conservant le bon état de santé du bétail, en particulier dans les milieux humides et dans les habitats agropastoraux à forts enjeux « biodiversité » (coteaux calcaires, zones de pâturage et zones de montagne). La biodiversité susceptible d'être affectée par les résidus correspond à la faune non ciblée : coprophages (coléoptères, diptères), prédateurs se nourrissant de ces organismes (chiroptères, oiseaux tels que les pies grèches) et organismes aquatiques. La MAEC propose d'induire un changement de pratiques dans la lutte antiparasitaire en limitant les traitements systématiques et préventifs à large spectre impactant une faune non-ciblée patrimoniale ou essentielle pour la fonctionnalité des écosystèmes. Il favorise au contraire les traitements ciblés et de faible impact dans le cadre d'une stratégie de traitement équilibrée par le vétérinaire. Elle se base sur un audit du risque parasitaire de l'exploitation et sur un suivi annuel avec analyses à l'appui.

Cet engagement ne vise pas à supprimer totalement le traitement du bétail contre les parasites mais à l'adapter pour en limiter l'impact.

Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

MAEC forfaitaire de transition - Option A « Parasitisme »

Cahier des charges

- Réalisation d'un audit « parasitisme et préservation de la biodiversité » en première année par un vétérinaire formé en lien avec un expert écologue du territoire
- Définition d'une stratégie de prévention et de traitement à respecter (type et importance des parasitoses, gestion du risque parasitaire, prise en compte d'enjeux écologique, évolution des pratiques agronomiques, traitement curatif si nécessaire, recours à des médecines complémentaires)
- Plan d'analyses à réaliser chaque année (coproscoopies, dosage de pepsinogène sérique, sérologies fasciolose, densité optique Oestargia pour les élevages laitiers) et visite annuelle du vétérinaire
- Participation à deux journées de formation sur les 5 ans
- Enregistrement annuel des pratiques



Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire de l'élevage en zones humides et zones à forts enjeux biodiversité

Proposition de MAEC Transition - PAC 2023-2027

Cette proposition de Mesure Agro-Environnementale et Climatique reprend les travaux d'un groupe d'experts rivaux à l'initiative des Parcs naturels régionaux et des Parcs nationaux en 2013. Elle a été enrichie par les réflexions menées entre 2018 et 2021 dans le cadre de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ». Elle s'appuie sur le « Règlement de gestion raisonnée et durable du parasitisme bovin au pâturage en zones humides » (SNTV - Philippe CAMUSET - 2020) et l'expérience du groupement vétérinaire VETEL qui met en œuvre un programme d'accompagnement à la gestion raisonnée du parasitisme auprès de plus de 120 éleveurs depuis 2012 dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La MAEC Transition « Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire » propose, sous la forme de deux options d'engagements, de :

- Transférer les connaissances techniques aux éleveurs et d'acteurs, à l'échelle du territoire national, les pratiques favorables à une gestion durable du parasitisme bovin en milieux humides et dans les zones à forts enjeux biodiversité.
- Permettre aux éleveurs et aux vétérinaires de s'emparer de la problématique liée à la reproduction en participant à la lutte contre cette anthroponose (maladie animale transmissible à l'homme).

Adapter la lutte antiparasitaire du bétail aux risques réels et aux enjeux environnementaux et prendre en compte le risque sanitaire lié à la leptospirose

1. Description

La MAEC vise à limiter la contamination environnementale des résidus de traitements antiparasitaires en conservant le bon état de santé du bétail, en particulier dans les milieux humides et dans les habitats agropastoraux à forts enjeux « biodiversité » (coteaux calcaires, zones de pâturage et zones de montagne). La biodiversité susceptible d'être affectée par les résidus correspond à la faune non ciblée : coprophages (coléoptères, diptères), prédateurs se nourrissant de ces organismes (chiroptères, oiseaux tels que les pies grèches) et organismes aquatiques. La MAEC propose d'introduire un changement de pratiques dans la lutte antiparasitaire en limitant les traitements systématiques et préventifs à large spectre impactant une faune non-ciblée patrimoniale ou essentielle pour la fonctionnalité des écosystèmes. Il favorise au contraire les traitements ciblés et de faible impact dans le cadre d'une stratégie de traitement équilibrée par le vétérinaire. Elle se base sur un audit de risque parasitaire de l'exploitation et sur un suivi annuel avec analyses à l'appui.

Cet engagement ne vise pas à supprimer totalement le traitement du bétail contre les parasites mais à l'adapter pour en limiter l'impact.

Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

MAEC forfaitaire de transition - Option A « Parasitisme »

Cahier des charges

- **Indicateur de résultat** : à la fin du contrat, réduction d'utilisation de 100% des molécules les plus écotoxiques au cours du pâturage et 1 mois avant la mise à l'herbe
- Molécules ciblées :
 - les avermectines (ivermectine, doramectine, éprinomectine)
 - les milbémycines oxime (moxidectine dans sa formulation longue durée de 4 mois)
 - le closantel
 - le bolus à diffusion continue de lévamisole
 - le phoxime (écotoxique pour les abeilles notamment)
 - le toltrazuril (écotoxique pour les crucifères, demi-vie jusqu'à 1 an)

Dérogations : bronchite vermineuse ou parafilariose bovine



Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire de l'élevage en zones humides et zones à forts enjeux biodiversité

Proposition de MAEC Transition - PAC 2023-2027

Cette proposition de Mesure Agro-Environnementale et Climatique reprend les travaux d'un groupe d'experts rivaux à l'initiative des Parcs naturels régionaux et des Parcs nationaux en 2013. Elle a été enrichie par les réflexions menées entre 2018 et 2021 dans le cadre de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ». Elle s'appuie sur le « Règlement de gestion raisonnée et durable du parasitisme bovin au pâturage en zones humides » (SNDV - Philippe CAMUSET - 2020) et l'expérience du groupement vétérinaire VETEL qui met en œuvre un programme d'accompagnement à la gestion raisonnée du parasitisme auprès de plus de 120 éleveurs depuis 2012 dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La MAEC Transition « Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire » propose, sous la forme de deux options d'engagements, de :

- Transférer les connaissances techniques aux éleveurs et d'acteurs, à l'échelle du territoire national, les pratiques favorables à une gestion durable du parasitisme bovin en milieux humides et dans les zones à forts enjeux biodiversité.
- Permettre aux éleveurs et aux vétérinaires de s'emparer de la problématique liée à la leptospirose en participant à la lutte contre cette zoonose (maladie transmissible à l'homme).

Adapter la lutte antiparasitaire du bétail aux risques réels et aux enjeux environnementaux et prendre en compte le risque sanitaire lié à la leptospirose

1. Description

La MAEC vise à limiter la contamination environnementale des résidus de traitements antiparasitaires en conservant le bon état de santé du bétail, en particulier dans les milieux humides et dans les habitats agropastoraux à forts enjeux « biodiversité » (coteaux calcaires, zones de pâturage et zones de montagne). La biodiversité susceptible d'être affectée par les résidus correspond à la faune non-cible : coprophages (coléoptères, diptères), prédateurs se nourrissant de ces organismes (chiroptères, oiseaux tels que les pies grèches) et organismes aquatiques. La MAEC propose d'induire un changement de pratiques dans la lutte antiparasitaire en limitant les traitements systématiques et préventifs à large spectre impactant une faune non-cible patrimoniale ou essentielle pour la fonctionnalité des écosystèmes. Il favorise au contraire les traitements ciblés et de faible impact dans le cadre d'une stratégie de traitement équilibrée par le vétérinaire. Elle se base sur un audit de risque parasitaire de l'exploitation et sur un suivi annuel avec analyses à l'appui.

Cet engagement ne vise pas à supprimer totalement le traitement du bétail contre les parasites mais à l'adapter pour en limiter l'impact.

Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

MAEC forfaitaire de transition - Option A « Parasitisme »

Montant

- 1262 €/exploitation/an dont :
 - 60 € pour l'audit parasitaire en première année
 - 300 € d'analyses en laboratoire (coût max pour 6 copro, 6 dosages pepsinogènes et 6 sérologies fasciolose)
 - 585 € de suivi vétérinaire annuel
 - 317 € pour la participation de l'éleveur au suivi, à la mise en œuvre de la stratégie de traitement et du plan d'analyses et aux deux journées de formation
- En résumé : $\frac{1}{2}$ du montant = accompagnement véto, $\frac{1}{4}$ = coût d'analyses et $\frac{1}{4}$ = participation de l'éleveur



Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire de l'élevage en zones humides et zones à forts enjeux biodiversité

Proposition de MAEC Transition - PAC 2023-2027

Cette proposition de Mesure Agro-Environnementale et Climatique reprend les travaux d'un groupe d'experts rivaux à l'initiative des Parcs naturels régionaux et des Parcs nationaux en 2013. Elle a été enrichie par les réflexions menées entre 2018 et 2021 dans le cadre de l'expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ». Elle s'appuie sur le « référentiel de gestion raisonnée et durable du parasitisme bovin au pâturage en zones humides » (SNTV - Philippe CAMUSET - 2020) et l'expérience du groupement vétérinaire VETEL qui met en œuvre un programme d'accompagnement à la gestion raisonnée du parasitisme auprès de plus de 120 éleveurs depuis 2012 dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La MAEC Transition « Gestion raisonnée du parasitisme et du risque sanitaire » propose, sous la forme de deux options d'engagements, de :

- Transférer les connaissances techniques aux éleveurs et d'acteurs, à l'échelle du territoire national, les pratiques favorables à une gestion durable du parasitisme bovin en milieux humides et dans les zones à forts enjeux biodiversité.
- Permettre aux éleveurs et aux vétérinaires de s'emparer de la problématique liée à la leptospirose en participant à la lutte contre cette zoonose (maladie animale transmissible à l'homme).

Adapter la lutte antiparasitaire du bétail aux risques réels et aux enjeux environnementaux et prendre en compte le risque sanitaire lié à la leptospirose

1. Description

La MAEC vise à limiter la contamination environnementale des résidus de traitements antiparasitaires en conservant le bon état de santé du bétail, en particulier dans les milieux humides et dans les habitats agropastoraux à forts enjeux « biodiversité » (coteaux calcaires, zones de pâturage et zones de montagne). La biodiversité susceptible d'être affectée par les résidus correspond à la faune non ciblée : coprophages (coléoptères, diptères), prédateurs se nourrissant de ces organismes (chiroptères, oiseaux tels que les pies grèches) et organismes aquatiques. La MAEC propose d'induire un changement de pratiques dans la lutte antiparasitaire en limitant les traitements systématiques et préventifs à large spectre impactant une faune non-ciblée patrimoniale ou essentielle pour la fonctionnalité des écosystèmes. Il favorise au contraire les traitements ciblés et de faible impact dans le cadre d'une stratégie de traitement durable par le vétérinaire. Elle se base sur un audit de risque parasitaire de l'exploitation et sur un suivi annuel avec analyses à l'appui.

Cet engagement ne vise pas à supprimer totalement le traitement du bétail contre les parasites mais à l'adapter pour en limiter l'impact.

Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC



Limites des propositions faites dans le cadre de la PAC

- X Difficultés d'intégrer un volet « parasitisme » à une MAEC surfacique (1ère proposition)
- X Contraintes budgétaires fortes sur les premières MAEC forfaitaires de transition pilotées par les régions (2^{ème} proposition)
- X Complexité de mise en œuvre (recueil local des pratiques, systèmes d'options A et B potentiellement cumulables, deux objectifs recherchés pour la même mesure)
- X Pour rentrer dans le « moule », définition d'indicateur de résultat reflétant une trajectoire de progrès et pouvant exclure un certain nombre d'éleveurs (2^{ème} proposition)
- X Difficultés pour prendre en compte le coût des analyses via le dispositif Feader « Conseil » devenant moins incitatif que prévu (3^{ème} proposition)
- X Dispositif FEADER « Conseil » pas obligatoirement mobilisé par les Régions (3^{ème} proposition)



De manière générale : sujet jugé non prioritaire par les instances décisionnaires de la PAC sauf dans le cas des formations MAEC



Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

Perspectives

- La PAC est-elle la meilleure porte entrée pour financer des bonnes pratiques en matière de gestion raisonnée du parasitisme via les politiques publiques ?
- Faut-il passer par un financement public pour tendre vers une utilisation d'antiparasitaires chimiques moins impactante ?
- Quelles autres approches pour parvenir au même objectif ?

Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC



Panorama des différents projets connus hors PAC (non exhaustif)



Programme d'action en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides du bassin Artois-Picardie



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC



Autres projets connus prenant en compte le parasitisme ou la santé animale

- GIE Zone verte
- Scopela : « Accompagner les éleveurs dans la non-utilisation des traitements anthelminthiques chimiques »
- ColCopEA - programme de sciences participatives avec les lycées agricoles sur les coprophages
- Praidiv « Qualification de la contribution de la DIVERsité des PRAIries au service d'un pilotage des systèmes fourragers intégrant alimentation à base d'herbe et santé des ruminants »



Prise en compte de la gestion raisonnée du parasitisme dans la PAC

Perspectives : le réseau national de l'élevage en zones humides

- Action du 4^{ème} PNMH (2022-2026) coordonnée par le FMA
- Centre de ressources sur les thématiques liées à l'élevage en zones humides
- Mise en lien des différents acteurs via le site internet et à l'occasion d'évènements
- Valorisation de projets existants au travers d'une cartographie interactive en cours de construction (avec une entrée « thématiques »)
- Echanges dans le cadre de cercles de réflexions?



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

N'hésitez pas à contacter le pôle Agroécologie du FMA :
ldegos@forum-marais-atl.com ou
mbordier@forum-marais-atl.com



23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

ATELIER N° 20

Pâturage extensif en milieux humides

Concilier défense du vivant et vivabilité d'une entreprise agricole

Frédéric SIGNORET, éleveur, paysan de nature, GAEC La Barge

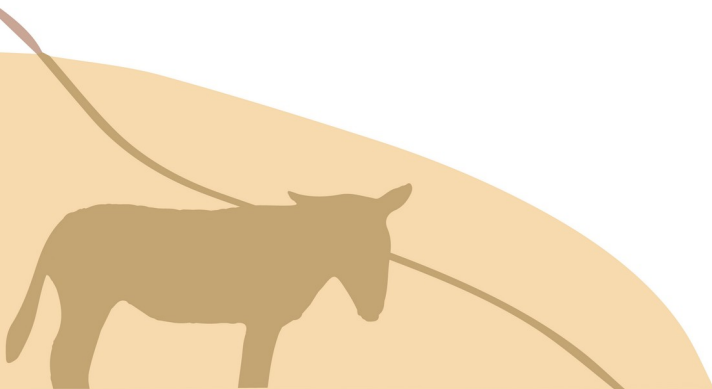


Photo Clément Caiveau



➤ Au départ, j'étais naturaliste...

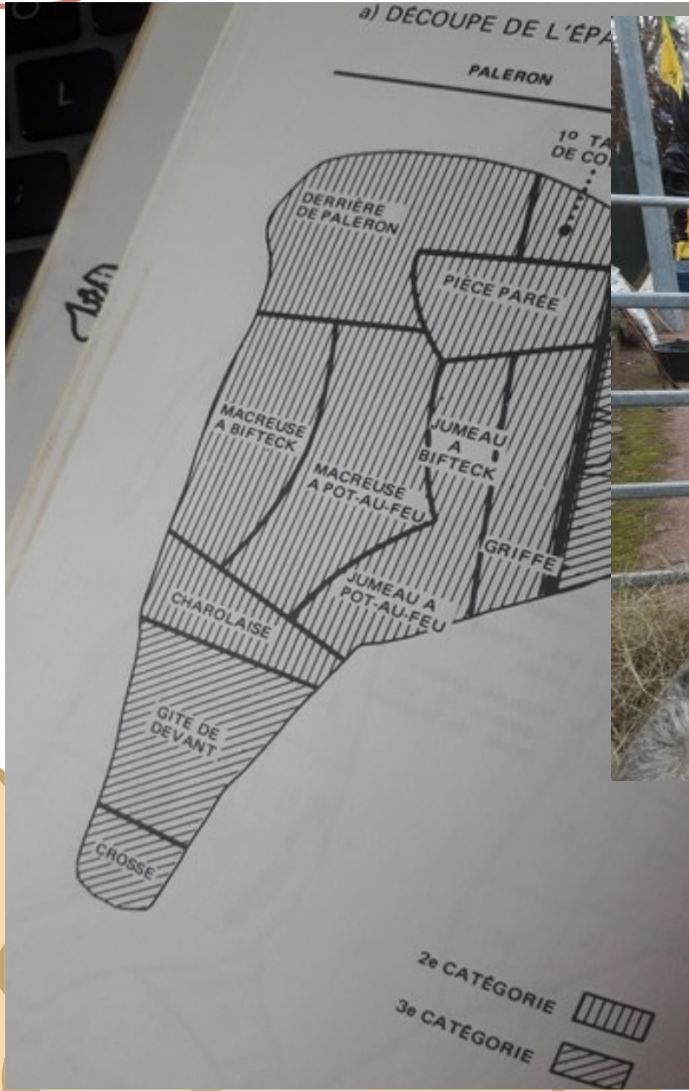
- Les espaces naturels protégés sont limités
- Politique contractuelle : on rame



❖ Décision de devenir agriculteur



Appropriation des enjeux agricoles et d'alimentation



Salon de l'Agriculture



Création du GAEC en 2011, mon associée



Le Marais breton : de forts enjeux (biodiversité, tourisme, qualité de l'eau, élevage). Plusieurs dizaines de milliers d'hectares de prairie naturelle



Triton marbré



Renoncule à f. d'ophioglosse



Vanneau huppé



Barge à queue noire



Campagnol amphibie



Pélodyte ponctué



Leste à grands stigmas



Loutre d'Europe



Chevalier gambette



Hibou des marais

Crédits photos : Fred Signorel, Julien Sudraud, Matthieu Vaslin, Gérard Besseau, Jean-Guy Robin

© Matthieu VASLIN

© Matthieu VASLIN

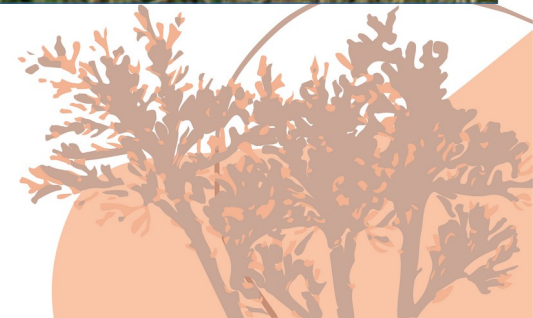
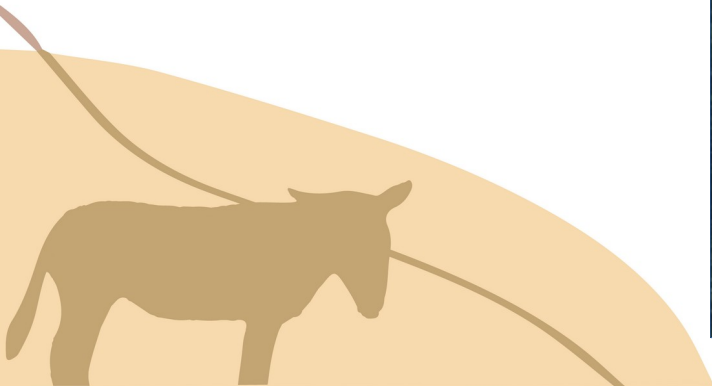
Les modalités de gestion

- 30% de la ferme inondée jusqu'en mai
- réduction de la mécanisation



Les modalités de gestion

- Nourrir les vaches avec de la végétation spontanée sur pied



Le système d'élevage

- 170 ha, 0,43 UGB/ha
- théorie du chargement agrosystémique idéal
- 8 à 9 mois de pâturage par an
- le compromis Shetland



La valorisation des produits :

- produit phare : le rosé maraîchin
- désormais une filière



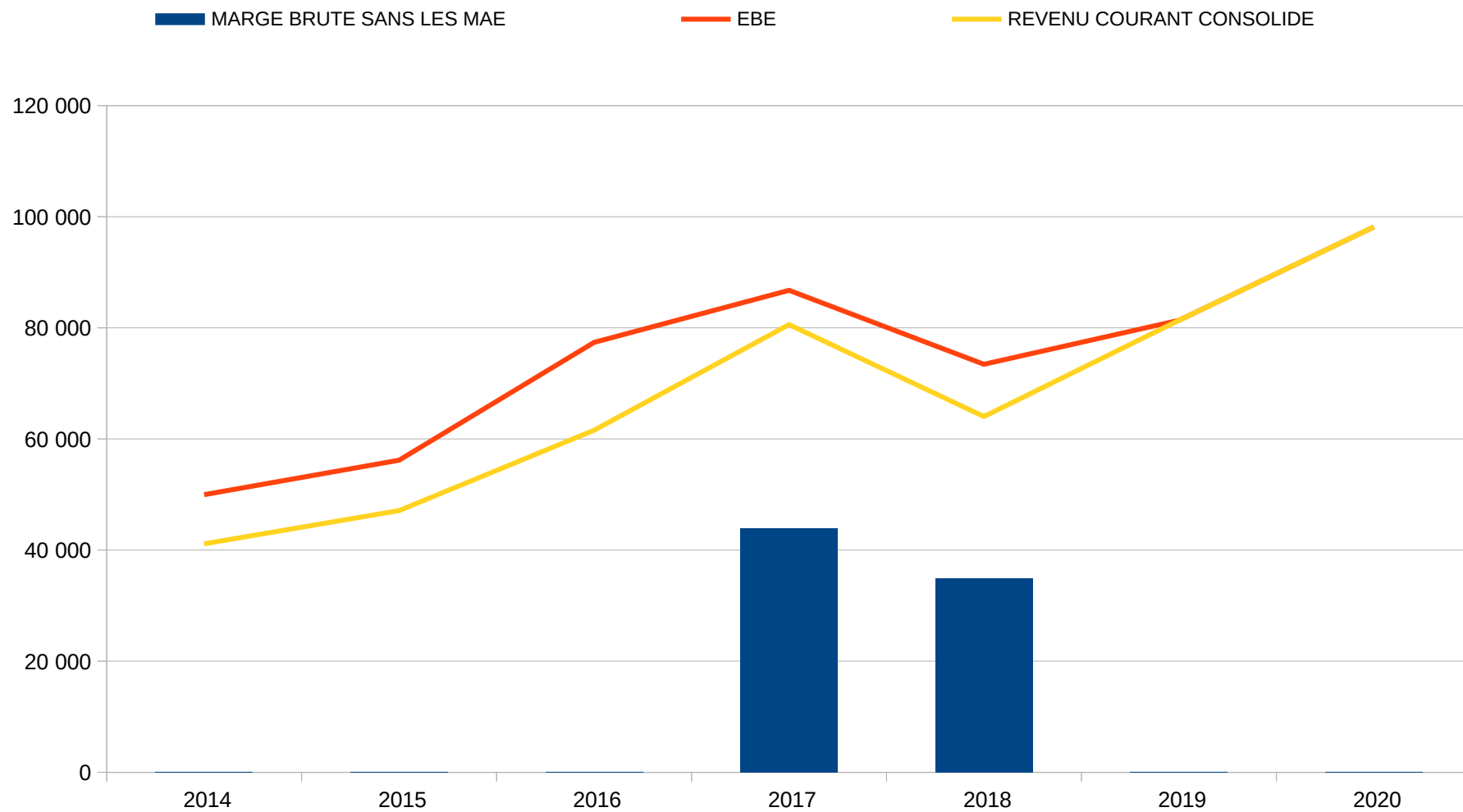
Filière Biodiversités Maraîchines



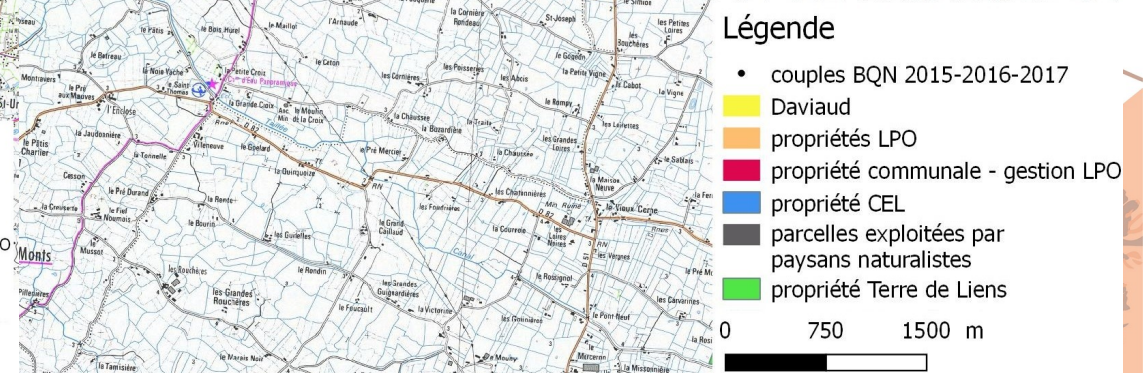
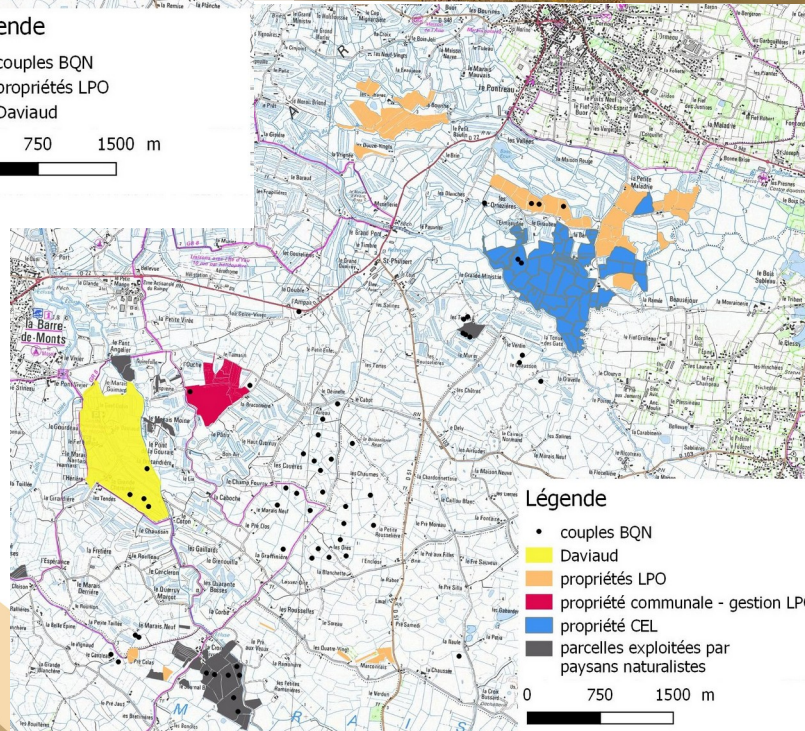
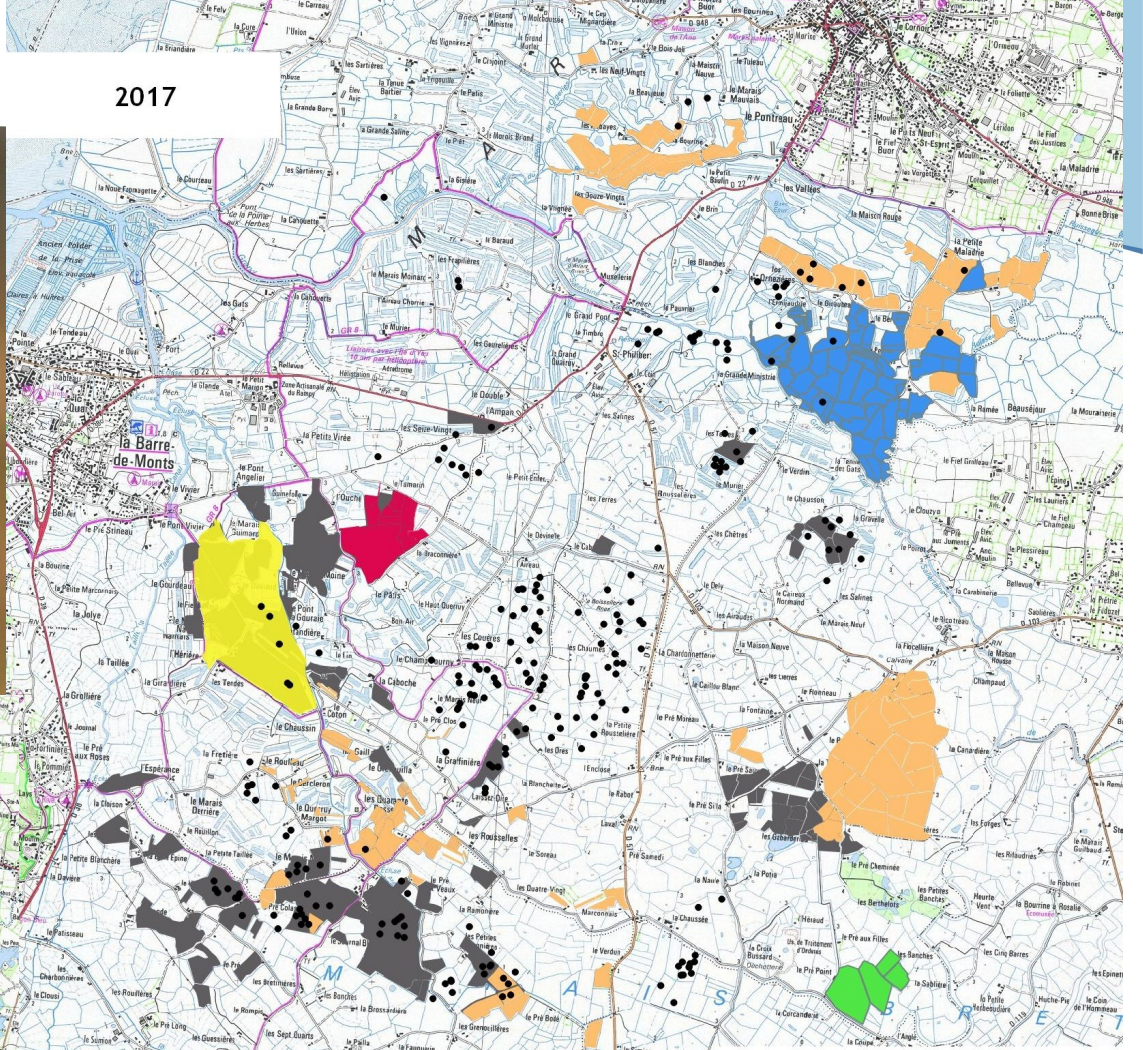
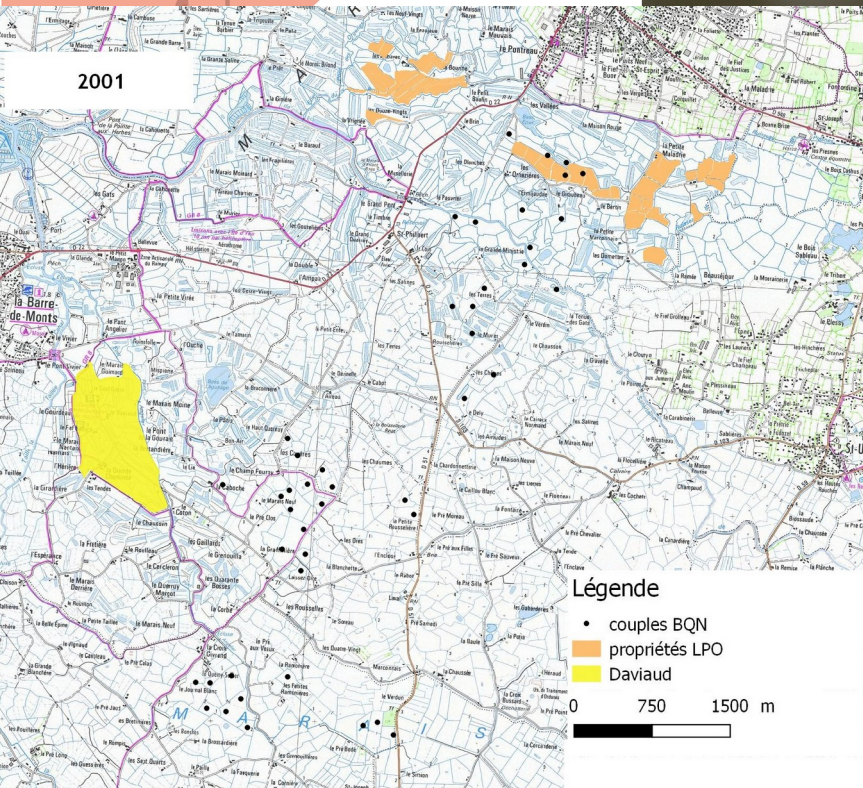
Les ressorts de la vente directe



Résultats économiques du GAEC



Résultats écologiques



Pistes pour l'essaimage

La piste explorée par le GAEC : faciliter l'émancipation des agriculteurs vis à vis de l'injonction de productivité.

Activer les leviers de la reconnaissance sociale, l'agriculteur est un homo social avant d'être un homo economicus





23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Atelier n°20

Pâturage extensif en milieux humides



23^{ème} Congrès des
Conservatoires
d'espaces
naturels

29 / 11 / 2023
au
02 / 12 / 2023

La
Rochelle
Nouvelle-Aquitaine

Le Dialogue Permanent pour la Nature : un outil de suivi de gestion ?

Histoire et objectifs

un des outils participatifs du réseau *Paysans de nature*



Agir pour
la biodiversité



Association pour la Valorisation de la Race Bovine
Marâtchine et des Prairies Humides



GENS DU BOCAGE
ET DU MARAIS



- Faire progresser la biodiversité dans les fermes et dans les territoire
- En partant des pratiques des paysannes et paysans
- En associant les habitantes et habitants
- Dialogue régulier, pérenne
- Montée croisée en compétences



Photo LPO85

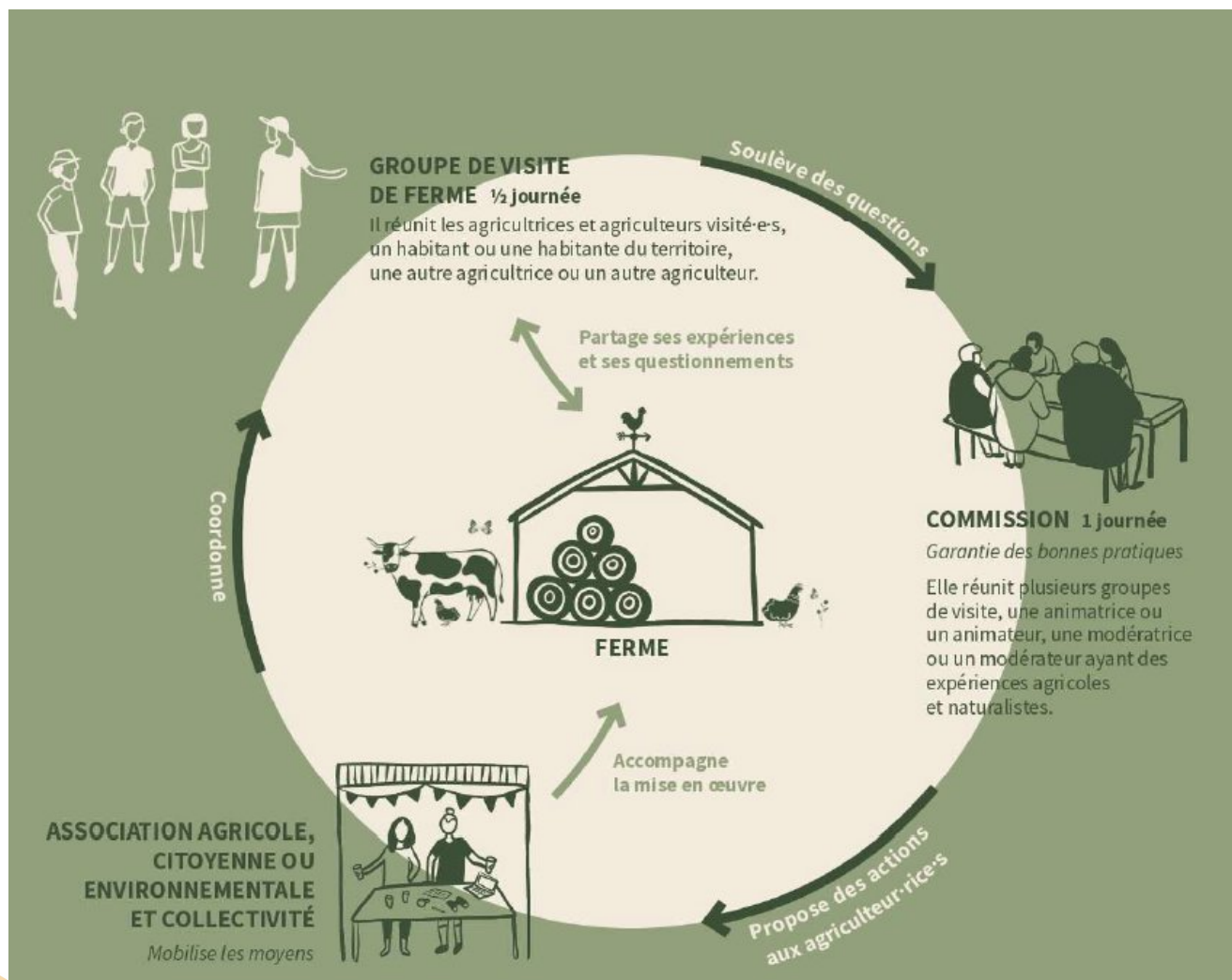


Déroulé : une visite et une commission de restitution (CPB)

- Sur le terrain,

- partir des ressentis et des pratiques des gens de la ferme,

- repérer leurs questionnements, sur la gestion de l'espace mais aussi les pratiques agricoles



- Revenir les années suivantes !

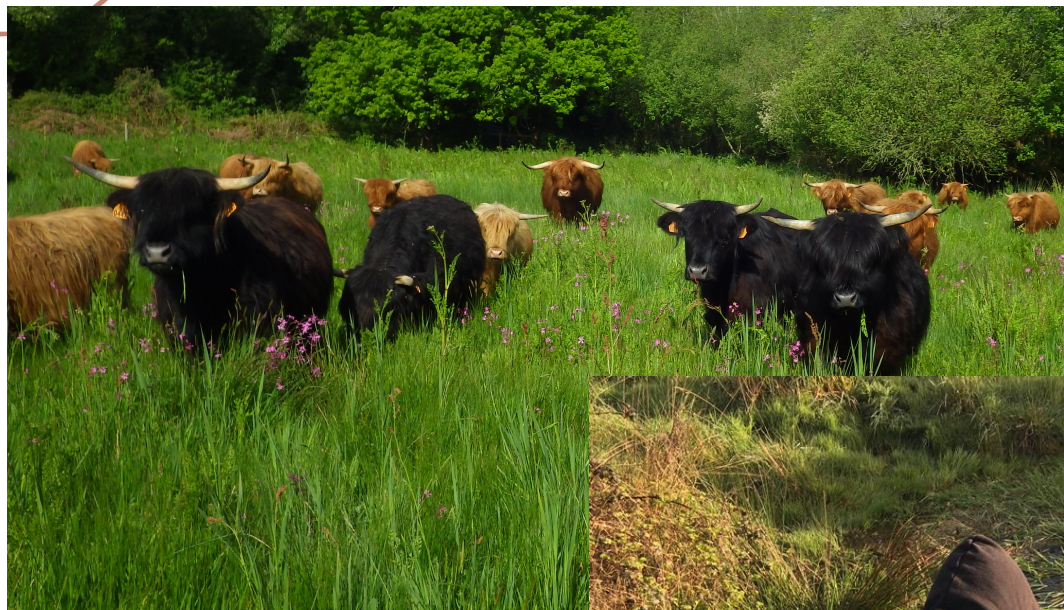
- En commission de progrès Biodiversité (CPB),

- rapporter les sujets de discussions,

- puis identifier ensemble les marges de progression, les freins culturels, économiques, techniques à cette progression

- Valider les quelques points de progrès

Exemples issus d'élevage en zone humide



Photos Bastien Moreau, Jean-Hugues Bourgeois, Frédéric Signoret

Nom paysannes / paysans :
Nom de la ferme :

Département :

Commune :

Description

Amélioration

Roselières abîmées par le
pâturage ou absente

Réalisation d'un diagnostic chiffrés
(linéaire, largeur, densité) sur les
roselières et les mares afin de mettre
en place des protections contre le
pâturage (cf stagiaire)

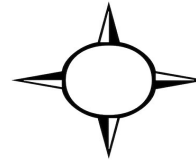
Sortie nature 2 fois par an

Description

Amélioration

Inviter les amapiens en plus du public
LPO
Accueil d'un stagiaire en 2022 (cf
roselières)

Biodiversité et paysage



Origine et énergie

Engagements
sociétaux pour
la biodiversité

Techniques
et soins

Finition des vaches à
l'enrubannage

- Réduire de moitié la surface
enrubannée
- Participer à une formation
Pâtur'ajuste

Description

Amélioration

Description

Amélioration

Autres observations de la CPB

- Actions déjà réalisées par ailleurs : **Le nouveau foncier a permis de réduire la pression de pâturage (de 1 à 0,8 UGB/ha)**

- Sujets de réflexion : **Transmission de la ferme dans 5 ans**

Nom paysannes / paysans :
Nom de la ferme :

Département :

Commune :

Baisse de la prairie 1 : non inondée au printemps

Description

Amélioration

créer un batardeau sur la prairie (pour inondation printanière env 0,5 ha)

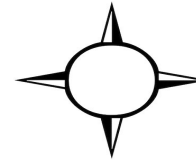
Biodiversité et paysage

Description

Description

Amélioration

Engagements sociétaux pour la biodiversité



Techniques et soins

Origine et énergie

Retarder l'affouragement au pré et diminuer le chargement pour les bovins par l'augmentation de la surface de pâturage

Amélioration

Utilisation d'un peu de paille non bio pour la stabulation libre

L'autoproduction de paille sera possible avec les nouvelles terres récupérées en 2022

Amélioration

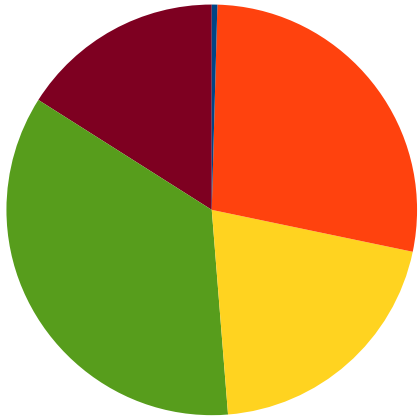
Description

Autres observations de la CPB

- Actions déjà réalisées par ailleurs : **Plus de 20 ha de parcelles de marais cultivées remises en prairies au cours des dernières années.**
- Sujets de réflexion :

Effets sur la biodiversité et le territoire

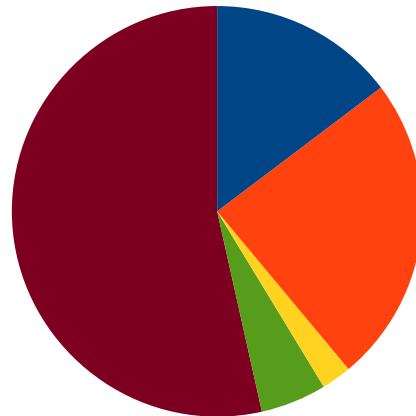
Des éleveuses et éleveurs (plus) engagés sur l'inondation printanière...



■ %MAE1
■ % ZH2A
■ % ZH2C
■ %ZH3C
■ pas de contrat

8 fermes étudiées
(700 ha, 2021)

Autre indicateur : travaux
permettant d'inonder
plus de surfaces



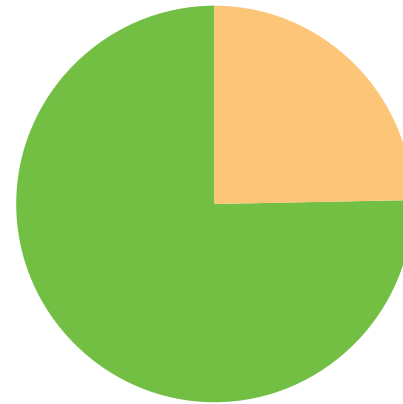
■ %MAE1
■ % ZH2A
■ % ZH2C
■ %ZH3C
■ pas de contrat

Territoire "BQN"
(7 000 ha, 2019)

Source Durand 2020, SMBB

Effets sur la biodiversité et le territoire

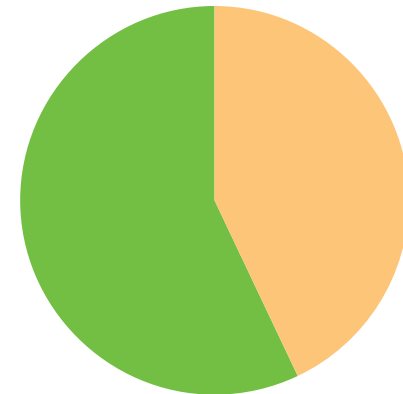
Des éleveuses et éleveurs (plus) engagés sur le pâturage extensif...



■ %fauche
■ %pâturage

8 fermes étudiées
(700 ha, 2021)

Chargement :
0,5 UGB/ha
(0,3 à 0,8)



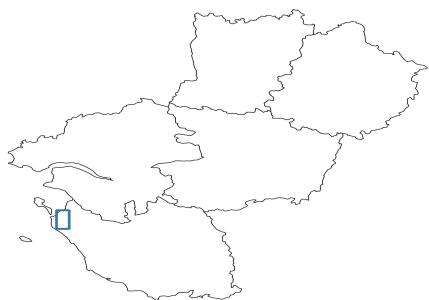
■ %fauche
■ %pâturage

Territoire "BQN"
(3 000 ha, 2015)



Effets sur la biodiversité et le territoire : exemple de l'espace naturel des marais du Daviaud

Océan-Marais DE MONTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



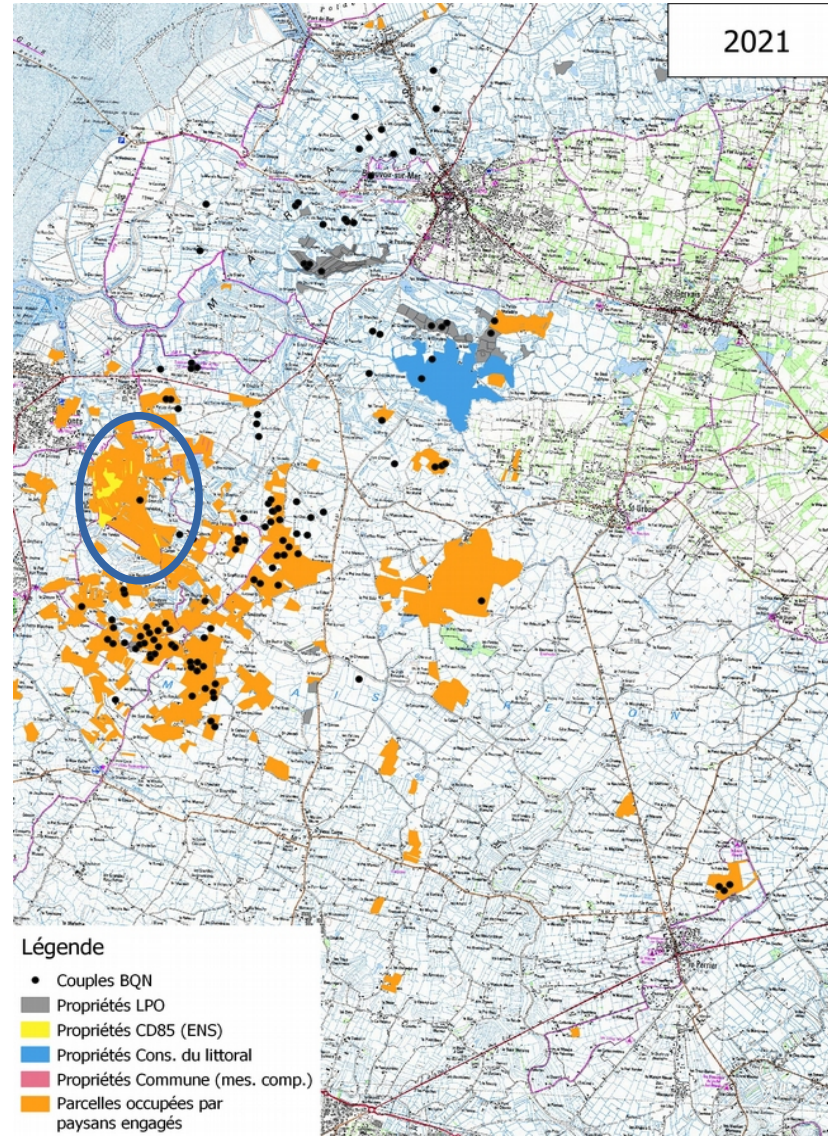
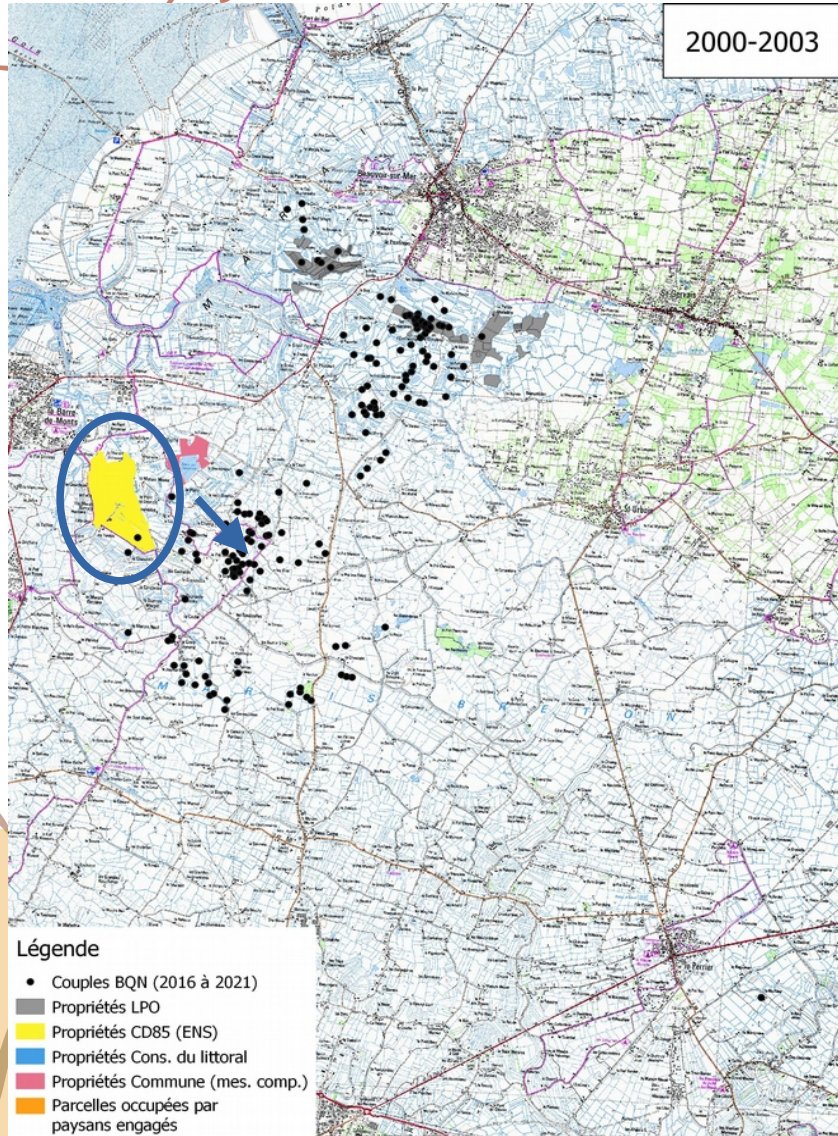
- 70 ha, Espace Naturel Sensible géré par une communauté de communes, adossé à un écomusée
- Un gestionnaire naturaliste, mais aussi habitant du territoire passionné de patrimoines
- Un plan de gestion et un comité scientifique classiques mais... un dialogue de terrain et de long terme avec les paysans, le Département, les associations de races locales, les visiteurs de l'écomusée = **outil d'inter-(re)-connaissance entre les paysans, les propriétaires, les gestionnaires. les naturalistes**



Photos Gaëtan Calmes, Ludovic DaSilva,
Marcos Sampaio, Matthieu Cosson



Effets sur la biodiversité et le territoire : exemple de l'espace naturel sensible des marais du Daviaud



Cahier des charges recrutement :

- races locales
- bio

Extension de l'ENS et de son périmètre d'influence :

- achat de terres aux paysans,
- et/ou labellisation
- effet "tâche d'huile"

Clés d'appropriation

Le DPN concerne t-il les gestionnaires ?

- Le DPN peut faire des paysans des partenaires privilégiés dans la gestion de périmètres d'influence de l'espace protégé
- Le DPN peut aider à mettre en adéquation les plans de gestion avec les pratiques paysannes



Clés d'appropriation

Le DPN concerne t-il les gestionnaires ?

- Le DPN peut faire des paysans des partenaires privilégiés dans la gestion de périmètres d'influence de l'espace protégé
- Le DPN peut aider à mettre en adéquation les plans de gestion avec les pratiques paysannes

Quand les gestionnaires peuvent t-ils utiliser le DPN ?

- *En amont de la rédaction ou de la révision des plans de gestion*, pour que les objectifs et actions prennent en compte les contraintes et les motivations des paysans de nature
- *pendant la durée de vie du plan de gestion*, le DPN peut être mobilisé
 - . comme outil de suivi régulier complémentaire aux inventaires,
 - . comme outil de dialogue,
 - . comme outil d'ancrage territorial



Clés d'appropriation

Le DPN concerne t-il les gestionnaires ?

- Le DPN peut faire des paysans des partenaires privilégiés dans la gestion de périmètres d'influence de l'espace protégé
- Le DPN peut aider à mettre en adéquation les plans de gestion avec les pratiques paysannes

Quand les gestionnaires peuvent t-ils utiliser le DPN ?

- *En amont de la rédaction ou de la révision des plans de gestion*, pour que les objectifs et actions prennent en compte les contraintes et les motivations des paysans de nature
- *pendant la durée de vie du plan de gestion*, le DPN peut être mobilisé
 - . comme outil de suivi régulier complémentaire aux inventaires,
 - . comme outil de dialogue,
 - . comme outil d'ancrage territorial

Comment l'inscrire dans les plans de gestion, comment le financer ?

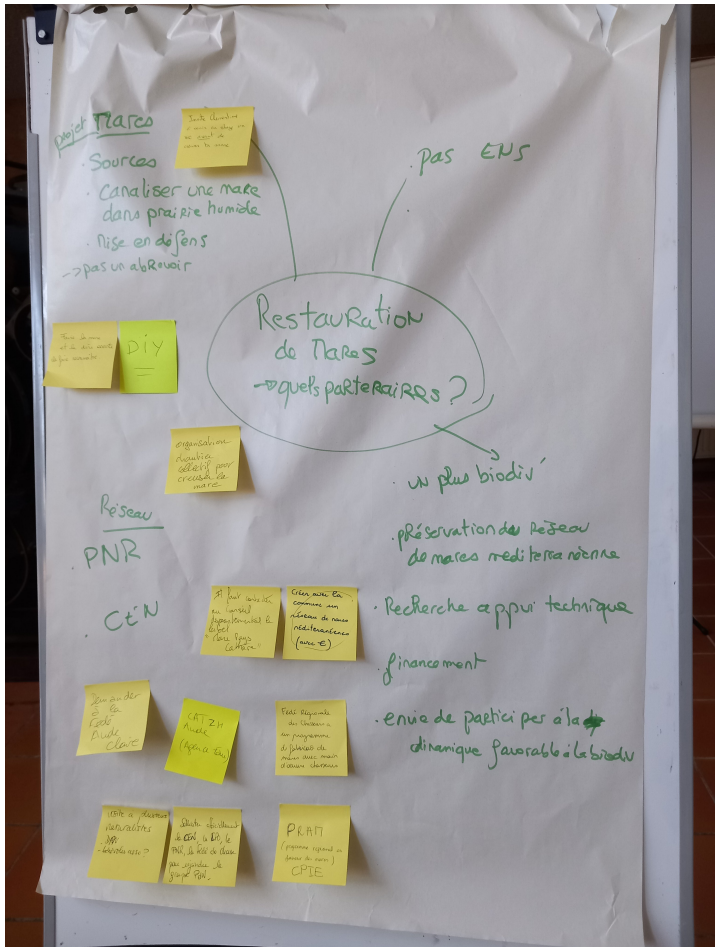
exemple du nouveau plan de gestion de la RNR de Beauvoir :

- OLT : Conserver durablement les habitats naturels du site et consolider le lien entre pâturage extensif et biodiversité.
- objectif opérationnel : Favoriser et soutenir un agropastoralisme local, qualitatif et valorisant pour les éleveurs.
- enjeux : Faune et flore typiques des zones d'interface entre le marais salé et le marais doux
- Intitulé de la fiche action : Accompagner les éleveurs dans leur approche des enjeux de la Réserve
- périmètre : RNR et alentours
- protocole : le DPN est un des outils d'accompagnement cités dans la fiche
- si les DPN ont été faits en amont -> actions validées en CPB à inscrire dans les fiches action
- appels à projet, mesures compensatoires, fond vert...

Formation



Photo Léna Balaud



CRAPAL

Conservatoire des Races Animales en Pays de la Loire



GaB22



Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant



Des outils pour s'appropriier la démarche



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE



Guide pratique du Dialogue Permanent pour la Nature

Devenez acteur de la protection de la biodiversité
dans les fermes qui vous nourrissent

Version 4 du 16/11/2021



photo LPO22

Visites participatives de fermes

Venez participer à la démarche d'engagement
pour la biodiversité des fermes qui nous nourrissent



Une garantie auprès des actrices et acteurs du territoire
Un soutien pour les agricultrices et agriculteurs volontaires
Une implication des habitants et habitantes du territoire



3. Soins aux animaux

La lecture du catalogue de pratiques pour favoriser la biodiversité est nécessaire pour alimenter la discussion
Ne remplir cette fiche que si la ferme est concernée par l'élevage, sinon écrire "non concerné"

Remarques et objectifs (au regard de la biodiversité sauvage) : la question du soin aux animaux concerne autant le bien-être animal que le respect de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit à la fois de limiter les expériences traumatisantes pour les animaux et de limiter ou supprimer les traitements vétérinaires néfastes à l'élevage, l'environnement et la biodiversité (les animaux excrètent toujours une partie des produits, souvent néfastes pour la faune invertébrée et par conséquent vertébrée).

Les animaux sont-ils écornés (oui/non) ?

Des animaux sont-ils castrés (oui / non) ?

Si oui : à quel âge ?

Des animaux sont-ils bouclés aux naseaux (oui / non) ?

Si oui, quels animaux et à quel âge ?

Traitements vétérinaires :

préventif curatif

types de traitements (allopathique/homéopathique, pour traiter quoi, quelle molécule) :

Lieu d'abattage et mode de transport :

Organiser une Commission de Progrès Biodiversité (CPB)

Définition et objectifs

La Commission de Progrès Biodiversité (CPB) est l'étape ultime de la démarche "Dialogue Permanent pour la Nature" (DPN). Elle fait partie intégrante de cette démarche : **le DPN comprend la préparation de la visite collective de ferme, la visite en elle-même, et la CPB.** Les CPB ont donc la même récurrence que les visites de fermes (si un paysan est enquêté tous les 2 ans, sa ferme fera l'objet d'une CPB tous les 2 ans).

La CPB est inspirée du fonctionnement des COMAC¹ de [Nature & Progrès](#).

Elle a pour **objectif général** de partager les comptes-rendu de plusieurs visites de ferme, afin de **valider collectivement des propositions pour l'amélioration de la biodiversité sauvage dans les fermes**. Ces points d'amélioration doivent être partagés et atteignables, si possible chiffrés (par exemple nombre de



Merci
de votre attention



Photo Frédéric Signorel

